VILLE DE BALMA

Séance du Conseil Municipal

en date du mardi 18 octobre 2016

Problèmes techniques d'enregistrement en cours de séance et en fin de séance.

- Date de la convocation _____**12 octobre 2016**
- Lieu de la réunion_____**Hôtel de Ville**
- Président_____**Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance_____**Anne MASSOL, Adjointe au Maire**

Étaient présents :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS
2. Madame Sophie LAMANT
3. Monsieur Michel BASELGA
4. Madame Véronique VANTIN
5. Madame Valérie FLORENT
6. Monsieur Pierre-André POIRIER
7. Madame Fabienne DARBIN-LANGE
8. Monsieur Marc VERNEY
9. Madame Anne MASSOL
10. Monsieur Henri VIDAL
11. Monsieur François GINESTE
12. Monsieur Olivier GOURICHON
13. Madame Virginie NOWAK
14. Monsieur Stephan LA ROCCA
15. Monsieur Bernard GODARD
16. Madame Lydie LENOBLE
17. Madame Corine RIBA
18. Madame Florence DUTERNE
19. Monsieur Jean AIPAR
20. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI
21. Madame Corinne RIGOLE
22. Madame Myriam ADDI-DUPUY
23. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
24. Monsieur Laurent MÉRIC
25. Madame Christine BARBIER
26. Monsieur Jean-Pierre LORRÉ
27. Madame Mathilde PRÉVEL
28. Monsieur Jean-François ROBIC
29. Madame Brigitte RUFIÉ

Étaient excusés :

1. Monsieur Fabien LEMAGNER — Procuration à Monsieur Michel BASELGA
2. Madame Marguerite BATUT — Procuration à Madame Lydie LENOBLE
3. Monsieur Charles NIETO — Procuration à Monsieur Jean-Pierre LORRÉ
4. Madame Sylvie BAHUREL — Procuration à Madame Christine BARBIER

- Arrivée de Madame Sophie LAMANT durant la présentation du point 2 (procuration à Monsieur le Maire jusqu'à son arrivée)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mes chers collègues, Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie pour votre présence.
Je vais proposer à Madame MASSOL de bien vouloir accepter d'être notre secrétaire de séance.

Anne MASSOL
Avec plaisir Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'appel.

Appel effectué par Madame Anne MASSOL, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2016

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame MASSOL. Avant de débuter l'ordre du jour du Conseil Municipal, je vous demande d'approuver l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 juin 2016. Monsieur MERIC, je vous en prie. Le compte-rendu vous a été adressé par mail ?

Laurent MERIC
Nous vous avons adressé pour ce compte-rendu des demandes de modifications. Est-ce que vous les avez intégrées ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne suis pas informé de vos demandes de modifications. A qui les avez-vous adressées ?

Jean-Pierre LLORÉ
Je les ai adressées à vous-même.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
A moi personnellement ? Je veux bien que l'on retire ce vote mais je n'ai pas reçu de mail.

Jean-Pierre LLORÉ
Je vous l'ai adressé avec en copie un certain nombre de personnes. Je me tiens à votre disposition pour le fournir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si je l'ai reçu je le retirerai. Je regarde… Non, je n'ai pas reçu ce mail. Nous ne sommes pas destinataires.

Laurent MERIC
Si, nous pouvons vous le montrer si vous voulez.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, je ne l'ai pas reçu. Je mets aux voix le procès-verbal. Monsieur AMINE-MOTILVA ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je voulais juste indiquer au Conseil Municipal qu'étant donné que nous étions absents à cette séance, je ne reviendrai pas ici sur les raisons et chacun ici les connait, nous nous abstiendrons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose donc d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2016. Y a-t-il des votes contre ?

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, je vous demande de retirer ce vote.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous demande d'arrêter Monsieur MERIC. Nous n'avons absolument pas reçu votre mail. Je vous demande d'approuver le compte-rendu du procès-verbal du 16 juin. Vous refusez le vote, vous votez contre, vous vous abstenez ou vous votez pour. Je mets maintenant aux voix l'approbation de ce compte-rendu. Monsieur MERIC, c'est le Conseil Municipal du 16 juin. Nous sommes aujourd'hui au mois d'octobre. Je pense qu'il est utile d'adopter le compte-rendu du 16 juin. Nous n'avons pas reçu les éléments que vous nous avez annoncés. A moins qu'il y ait un problème avec les messageries de l'Hôtel de ville, mais ce n'est pas le cas.

Laurent MERIC
C'est possible Monsieur le Maire. Auquel cas, retirez cette délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je mets aux voix l'approbation du compte-rendu. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas voter ce procès-verbal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
5 abstentions.

- **Le procès-verbal est approuvé à la majorité des voix avec 5 abstentions**
  (Mme Florence DUTERNE, Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE,
  Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA)

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, je demande de retirer cette délibération s'il vous plait ? Je souhaite que cela soit enregistré.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Madame RIGOLE, vous avez la parole.

Corinne RIGOLE
Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Balmanais, suite à des divergences dans l'approche du management et dans l'exercice démocratique en matière de prises de décisions importantes, nous vous confirmons Monsieur le Maire l'information, que nous vous avons donnée le 26 septembre dans votre bureau et par courrier recommandé, de notre volonté de quitter la majorité municipale et de créer un groupe autonome au sein du Conseil Municipal. Nous ne souhaitons pas entrer dans une guerre de personnes ou bien dans des querelles stériles mais être actifs, présents et informés de tout dossier impactant la gestion de la commune pour le bien-être et la défense des intérêts des Balmanaises et des Balmanais. Pour ce faire, nous sollicitons la reconnaissance officielle de notre groupe autonome, une place spécifique lors des réunions du Conseil Municipal, la prise en compte de nos membres au sein de toutes les commissions, un encart officiel dans le journal communal, l'accès permanent à une salle pour nos réunions ainsi que toutes informations et diffusions concernant les invitations aux manifestations adressées à la Mairie. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame RIGOLE. Mes chers collègues, j'ai effectivement 4 Élus, que j'ai d'ailleurs positionnés ensemble conformément à leur souhait, pour ce Conseil Municipal, faisant suite à des entrevues que nous avions eues. Chacun est libre naturellement de décider comme bon lui semble de ce qu'il fait. Je veux simplement rappeler, parce que j'ai lu les déclarations qui ont été faites ces derniers jours, une chose. C'est que tout groupe majoritaire, de la même façon dans toutes les collectivités locales, nous avons avec la majorité un objectif : réaliser et développer les engagements que nous avons pris

auprès des Balmanais au moment de l'élection municipale. L'argus des communes vient d'attribuer la note de 17/20 à la ville de Balma et nous classe comme étant une commune économe alors que nous avons mis en place de très nombreux services. C'est une progression très importante par rapport aux gestions précédentes par rapport aux notes qui étaient obtenues. Et lorsque nous regardons le détail de cette note, je tiens à porter à votre connaissance que cette note concerne l'année 2015, l'exercice financier 2015, que nous sommes passés à des niveaux de dépenses pour la commune, et notamment de fonctionnement et de personnel, qui sont en deçà des chiffres disponibles et qui remontent jusqu'à 2008. Aujourd'hui, nos dépenses de fonctionnement et de personnel sont inférieures à ce qu'elles étaient en 2008. Cette action a été réalisée avec une implication de tous et conforme aux engagements que nous avions pris. Elle s'est faite sans augmentation de la fiscalité et parallèlement au développement d'un certain nombre d'investissements qui correspondent au projet pour lequel les Balmanais nous ont élus et que nous avons à cœur de réaliser. Nous serons jugés avec la majorité sur le bilan que nous aurons réalisé, les engagements que nous aurons tenus alors que les Balmanais l'exigeaient de nous. Le reste, c'est important, mais ce n'est pas le premier souci des Balmanaises et Balmanais. Pour preuve lorsque je suis interpellé, c'est pour régler des problèmes car tout n'est pas rose, et il y des problèmes de voirie, d'éclairage, d'ordures ménagères, mais personne ne me parle de la façon dont se déroule le débat du Conseil Municipal. Les gens regardent le résultat. Et rien, ni les tempêtes ni les colères ne nous feront dévier de la ligne que nous avons fixée, rien ne nous fera fouler au pied les engagements que nous avons pris auprès des Balmanais. Quand je lis que le projet du centre ville que nous développons, comme nous nous y sommes engagés et comme nous avons tous signé, y compris vous, à la fin du journal de campagne électorale, que certains remettent en cause ce projet, je me dis qu'effectivement, comme il s'agit de remettre en cause une promesse et en engagement électoral, il vaut mieux qu'il y ait la création d'un groupe indépendant. Maintenant, nous avons notre ligne qui correspond au fascicule distribué au moment de la campagne des élections municipales. Vous vous en souvenez. Nous serons jugés là-dessus. D'autres thèmes ou projets non inscrits vont venir aussi nous préoccuper. Faut-il créer aujourd'hui un nouveau groupe scolaire quand les effectifs aujourd'hui dans le nouveau groupe scolaire José Cabanis me font craindre que d'ici la fin du mandat, alors que ce groupe scolaire est neuf, ce dernier sera complet, alors même que nous n'aurons pas fini d'aménager la ZAC. Voici un aménagement qu'il sera peut-être utile de faire comme un agrandissement d'école ou peut-être une nouvelle création, alors que nous ne l'avions pas mis dans notre programme électoral. Mais l'objectif est de réaliser la quasi-totalité de ce projet. Et aujourd'hui nous sommes en train avec la majorité de tout faire pour qu'il soit rempli. Il est déjà aujourd'hui très largement accompli et nous sommes en train de travailler pour l'accomplissement total de celui-ci. Après, il y a des paramètres qui devront être pris en compte. Mais lorsque nous avons pris l'engagement de le faire, nous le faisons. C'est la seule chose qui nous préoccupe. Voilà donc mes chers collègues. Nous avons pris note. Très bien. Nous vous donnerons ce à quoi vous avez droit. Il n'y a aucun problème de ce côté. Nous avons travaillé ensemble. Les groupes sont prévus en termes de création dans les communes de plus de 100 000 habitants. Dans les communes inférieures, il y a une majorité ou une opposition. Mais nous ferons en sortes de pouvoir donner la possibilité de vous donner ce qu'il faut pour tous les Élus qui veulent travailler dans de bonnes conditions. Je vous répondrai par courrier dans la semaine pour vous dire que nous répondons favorablement à votre demande. Il n'y a pas de raisons que nous le refusions.
Mes chers collègues, nous allons clôturer ce chapitre et passer à l'ordre du jour.
Monsieur CAPELLI, je vous donne la parole.

Jean-Jacques CAPELLI
Inaudible.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur CAPELLI, vous avez pris la parole. Vous n'aurez plus la parole à l'issue de votre temps de parole. Je vous demande donc de conclure votre temps de parole. Vous avez posé une question, je vous ai répondu. Je n'ai pas besoin d'avoir une lecture des articles du Code Général des Collectivités territoriales que nous connaissons parfaitement et que les services ont décortiqué, vous vous en doutez bien.
Sur le centre ville, je voulais vous donner deux informations. Demain, nous inaugurons le terrain synthétique. Nous sommes attendus par les associations. C'était un engagement qui permettra l'exercice des activités sportives lors de la période hivernale, ce qui n'était pas possible car très souvent des arrêtés municipaux étaient pris pour interdire la pratique du sport sur le complexe municipal.

Ensuite, dans la semaine, s'est tenu un jury de concours où à l'issue des 42 candidats qui avaient concouru, trois d'entre eux avaient été retenus pour l'aménagement de la bibliothèque, du presbytère et des locaux associatifs. C'est dans notre programme électoral. Et nous ne foulons pas au pied par respect pour les Balmanais les promesses que nous avons faites et les engagements que nous avons pris. Je le dis, cela sera fait avec le triptyque que vous connaissez bien et qui correspond à la route que j'ai tracée pour tout le mandat :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- stabilité de la fiscalité et des taux communaux pour la fiscalité,
- développement des investissements que nous avons engagés.

Le projet est à son début, les architectes vont contribuer à remettre un projet sur les objectifs que nous avons fixés. Maintenant, nous allons poursuivre le travail et développer le projet avec eux. Mais c'est l'étape classique. C'est comme cela et pas autrement. De là à refuser de développer notre engagement, cela ne sera pas notre position. Je peux rassurer les Balmanais de ce côté. Le cabinet d'architectes choisi après la levée de l'anonymat, après deux heures et demi de débat, est un Cabinet parisien qui s'appelle Geoffroy et Zonca et que nous recevrons dans les jours qui viennent pour poursuivre ce travail qui est piloté par plusieurs Élus. Il s'agit de Fabienne DARBIN-LANGE au titre de l'aménagement urbain. Michel BASELGA au titre des travaux, Fabien LEMAGNER au titre de la Maison de Jeunes, François GINESTE au titre de la culture et notamment de la galerie d'artistes (qui faisait également partie de notre programme électoral) ainsi que l'extension et la rénovation de la bibliothèque municipale.
Merci Fabienne de préciser que Marc VERNEY sera présent au niveau des finances, en sachant que le projet choisi est un projet qui va maintenir conformément aux objectifs et orientations que j'avais fixées avec l'équipe dans le cahier des charges pour les architectes, c'est-à-dire maintenir le caractère historique et villageois du centre ville. Nous avions exigé de la part des architectes qu'ils puissent démolir et reconstruire les bâtiments pour des raisons techniques. En effet, nous savons aujourd'hui qu'en raison des normes d'accessibilité, il est moins couteux de démolir et reconstruire un bâtiment qui date de plusieurs centaines d'années, que d'essayer de faire de la mise en accessibilité dans un bâtiment qui a 100 ans où l'électricité ou encore la plomberie ne sont plus aux normes. Simplement, nous avons demandé que dans le cadre d'une reconstruction à un seul ou deux bâtiments qui pourraient être rassemblées, c'était le caractère des façades actuelles du centre ville qui ressortiraient. Voici ce que nous avions demandé. Et les trois architectes ont remis un travail qui respecte tout à fait cela. Celui que nous avons choisi est celui qui le respecte le plus puisqu'il reproduit à l'identique les façades du presbytère et des locaux associatifs simplement en les alignant sur la rue et en les alignant en altimétrie. Nous aurons donc des locaux neufs à l'aspect ancien tels qu'ils existent aujourd'hui rénovés, ce qui valorisera véritablement le centre ville. C'est le projet qui était économiquement largement dans l'enveloppe que nous nous étions fixée, et que nous avons évalué comme étant le plus maitrisable au niveau de la dépense. Les autres projets étaient de beaux projets dont un projet audacieux qui allait faire déraper l'enveloppe budgétaire que nous avons fixée. La mission est de rentrer dans le cadre de l'enveloppe budgétaire puisque comment travaillons-nous et réfléchissons-nous ? Nous avons depuis le début du mandat engagé un audit financier qui nous a permis de nous projeter sur les 6 ans à venir et même au-delà, avec les paramètres de la conjoncture économique. Ceci nous a permis de voir comment, en stabilisant la fiscalité, il fallait baisser la dépense pour permettre des investissements. Par rapport à ce qui est dit, nous savons où nous allons y compris en développant les investissements que nous nous sommes engagés à développer et qui ont été validés par la majorité des électeurs et citoyens de notre commune. Il n'a pas changé et nous ne le changerons pas. Deux projets importants.
Je vais laisser la parole à Madame Fabienne DARBIN-LANGE et nous allons rapidement rentrer dans l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Laurent MERIC
Je demande la parole…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE.

Laurent MERIC
Je demande la parole sur ce sujet.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE. Prenez rang Monsieur MERIC, tout de même !

Fabienne DARBIN-LANGE
Au delà de l'enveloppe budgétaire et de la préservation du cœur historique, c'est un projet qui nous tient tout particulièrement à cœur parce que le béton avait fait diligence d'espaces verts, des espaces de respiration en cœur de ville. Aujourd'hui en cœur de ville, nous avons perdu en respiration. Nous n'avons plus d'espaces verts puisque l'ilot Libération est venu remplacer et bétonner le petit square public que nous avions. Et ce projet au-delà, de sa qualité évoquée par Monsieur le Maire, donne la part belle à ce square public auquel nous tenons énormément. A tel point d'ailleurs, que je rappelle que l'architecte de l'Ordre des architectes qui assiste au jury, comme à chaque fois qu'il doit l'être, et qui ne connait pas particulièrement Balma, nous a quand même parlé de ce projet là, qui est très végétal. Et nous en avons vraiment besoin en cœur de ville.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Je vous remercie. Le groupe Balma avenir estime que la véritable priorité pour le cœur de ville c'est d'abord de le faire vivre. Effectivement, organiser un marché ou une foire sur la place, c'est bien ; faire des spectacles dans la nouvelle salle, c'est également bien. Mais c'est d'abord la nouvelle salle des fêtes avant d'être une salle de spectacles qui doit être au service de tous.
C'est en faisant vivre cet espace, je crois, que le cœur de ville prendra tout sons sens avant de réaliser éventuellement l'ilot Coupeau tel que c'était prévu dans le projet initial, mais à une échéance bien après la première partie du cœur de ville. Je crois que lancer aujourd'hui un tel projet, c'est bien trop tôt. C'est également trop tôt aussi car c'est surement trop cher. Vous avez consacré, nous le savons, une enveloppe de 4,5 millions d'euros à ce projet sans compter le terrain que vous allez céder. J'avais lu dans la presse que ce soir vous deviez mettre une délibération pour la cession de ce terrain. Je vois que cette délibération n'apparait pas. Si, vous l'avez écrit. Nous avons un projet avec une maison séniors indéterminée aujourd'hui sur l'espace, un projet qui va peser sur les finances de la ville de 4,5 millions d'euros. Et comme je l'entendais tout à l'heure, vous dîtes que vous avez fait une perspective sur 6 ans alors même que vous ignorez quel sera le prochain Président de la République et qu'aujourd'hui, c'est la course à celui qui va faire le plus d'économie de votre côté UMP Républicain : 100 milliards par ci, 150 milliards par là… qui dit mieux ? 500 000 fonctionnaires de moins, 300 000…. 1 000 000 ? Qui dit mieux. Nous sommes dans cette perspective là. Et vous pensez qu'en faisant 100 ou 150 milliards d'économies sur le Budget de l'État, les collectivités locales comme la nôtre ne seront pas impactées. Et comment pouvez-vous dire aujourd'hui que vous faites une prospective sur 6 ans, sachant cela et en attendant cela de manière responsable en disant parallèlement que vous comptez ne pas augmenter les impôts, c'est tout simplement une équation impossible. Vous serez contraint d'augmenter les impôts si l'État réduit le budget des collectivités de trois fois ce qui a été fait jusqu'à présent. Vous serez contraint de le faire si vous lancez ce projet de 4,5 millions d'euros. En tous cas c'est l'analyse que nous en faisons. Trop tôt et trop cher. C'est pour cela que le groupe Balma Avenir s'est également abstenu à ce jury.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'espère que les Élus ne tremblent pas.
Nous dire que ce projet est cher quand vous avez fait le choix d'un projet pharaonique, qui a coûté plus de 10 millions d'euros juste de l'autre côté de la place, met un peut en doute la crédibilité de vos propos. Excusez-moi de vous le dire ainsi. D'autre part, il faut bien que vous trouviez quelque chose pour essayer un peu d'exister. C'est naturel et humain. Je souhaite simplement vous dire que lorsque l'on fait le projet de centre ville, nous parlons d'investissement, et juste vous rappeler que pour faire vivre une place, c'est du fonctionnement.
C'est étonnant que vous fassiez cette erreur vous qui étiez un chantre des finances… pardon, de l'augmentation de la dépense et de la fiscalité. Trop tôt, trop cher, il faut bien dire quelque chose quand il y a une majorité qui développe et déroule son programme électoral. Évidemment, à votre place, je préfèrerai que le Maire en place ne fasse pas les projets pour lesquels il s'est engagé. Ce serait facile au moment des élections municipales de dire qu'il n'a pas tenu ses promesses ou encore de dire que les politiques sont tous des nuls. Nous, nous essayons de réhabiliter les choses. Et nous

essayons de faire calmement ce pour quoi nous avons été élus. Après, que vous ne partagiez pas notre projet, ce n'est pas nouveau… nous n'avions pas le même au moment des élections municipales. Mais je veux dire que je comprends ce que vous dîtes. Simplement, ce projet a été retenu aujourd'hui. Son architecture a été choisie et j'ai décidé de ne pas vous présenter car dans le processus, il y a un classement avec le jury. Le choix de l'architecte est fait après le jury et nous pourrions très bien choisir un autre architecte que celui qui est arrivé premier au moment du jury. C'est un avis. Et surtout, nous voulons retravailler une certaine partie des éléments présentés. Je préfère présenter à la population une image et un centre ville de ce qui sera le plus près de la réalité. Nous travaillons. La question aurait pu se poser : « Pourquoi Monsieur le Maire ne présentez-vous pas le projet ? ». C'est simplement qu'il faut retravailler une partie de ce dossier en respectant bien sur l'équilibre présenté par l'architecte mais avec une zone à retravailler. En tous cas, ce projet et le pendant et le contre-pied de ce que l'on connait déjà un peu aujourd'hui place de la Libération : une place très carrée, très minérale, qui peut avoir son style et son charme architectural. Mais nous avons choisi le contraire : quelque chose de très chaleureux avec une âme ancienne et végétalisée pour justement faire réponse et écho à la minéralité de la place de la Libération.
Mes chers collègues, nous allons clore ce chapitre et passer maintenant à l'ordre du jour
Monsieur MERIC, il faut essayer d'apprendre à organiser un petit peu les séances du Conseil. Vous ne pouvez pas, quand je fais une introduction sur les points importants passés et à venir, comme ça prendre la parole sur n'importe quel sujet. Il y a un règlement intérieur. Vous devez me faire parvenir avant la séance du Conseil Municipal le détail de vos questions et de vos prises de paroles qui nous permettent d'organiser les prises de paroles. Mais là, je suis désolé, je vous demande de respecter ce règlement intérieur qui a été présenté et validé par l'ensemble des Élus car cela permet de cadrer les débats au sein du Conseil Municipal.

Laurent MERIC
J'entends Monsieur le Maire. Dans la mesure où vous ne recevez pas nos mails…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous demande de faire comme nous et de nous présenter l'accusé de délivrance du mail.

Laurent MERIC
Nous allons le faire. M'autorisez-vous à parler sur un autre sujet. Je vous demande la parole.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, je vous demande à l'avenir de nous aider à organiser les débats en conseil municipal, et de nous faire inscrire à l'ordre du jour vos prises de paroles sur les différents sujets. D'accord ?

Laurent MERIC
Est-ce que vous me donnez la parole Monsieur le Maire ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous donne la parole. Je vous demande en contrepartie de respecter cela.

Laurent MERIC
Je suis d'accord Monsieur le Maire. Le respect doit être mutuel. Je voudrais intervenir sur un autre sujet. Nous avons appris hier que vus avez organisé samedi matin la réunion d'accueil des nouveaux Balmanais. Vous avez organisé cette réunion ici à l'hôtel de ville comme c'était le cas les années précédentes, depuis plus de 10 ans. Je l'ai toujours connue depuis que je suis élu. C'est un moment républicain, de convivialité, un moment où tous les Élus sont présents. A l'époque les associations étaient également présentes, à l'époque tous les corps constitués de Balma étaient présents à cette réunion, ce qui permettait une rencontre des nouveaux Balmanais avec tout ce que Balma propose, présente, organise.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Écoutez, Monsieur MERIC, en questions diverses s'il vous plait.

Laurent MERIC
Non, Monsieur le Maire. C'est très important.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je suis désolé. Je viens de parler des projets pour la ville. Vous évoquerez cela en question diverse, à la fin du Conseil Municipal.
Cela suffit. Nous venons de parler de choses importantes. Nous connaissons votre rengaine. Nous l'évoquerons à la fin du Conseil Municipal. Je ne refuse rien. Je viens de présenter des points importants tels que l'inauguration du terrain synthétique, la réalisation du cœur de ville. Madame DARBIN-LANGE a la parole pour le premier point de l'ordre du jour du Conseil Municipal…
Monsieur MERIC, vous en parlerez après…. Madame DARBIN-LANGE.

Laurent MERIC
Je veux dire ici que c'est scandaleux que vous ne nous ayiez pas…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Monsieur MERIC, je vais demander à la Police Municipale d'intervenir pour le respect au titre de la police de l'assemblée. Monsieur MERIC, vous vous taisez s'il vous plait. Je suis responsable de la police de l'assemblée. Vous évoquerez cela après. Votre comportement est irresponsable. Je vous demande d'intervenir après. Concernant l'ordre du jour et les prises de parole, c'est moi qui les distribue jusqu'à présent. C'est tout.
Madame DARBIN-LANGE, vous avez la parole.

Laurent MERIC
Permettez-moi de terminer mon intervention.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, vous terminerez après.

Laurent MERIC
Non, Monsieur le Maire. Je l'ai démarrée. Je ne vais pas faire 10 minutes.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous demande de respecter.

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, il faut que vous respectiez les Élus que nous sommes.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, vous n'avez plus la parole. Vous évoquerez votre sujet en questions diverses. C'est Madame DARBIN-LANGE qui va présenter le PLUi-H. Monsieur MERIC, vous voulez créer un incident ?

Laurent MERIC
C'est vous qui le créez. Vous venez d'interrompre Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous voulez créer un incident ? Il y a un règlement intérieur. Vous ne le respectez pas. Vous pouvez prendre toutes les prises de parole possibles.
Je vous donne la parole Monsieur MERIC sur un projet important qui concerne le développement des projets de Balma. Sur les questions de fonctionnement ou que vous évoquerez à l'issue du Conseil Municipal, cela n'intéresse personne ici, si ce n'est votre petite personne et vos militants… Monsieur MERIC, s'il vous plait, nous en parlerons après. Monsieur DAVID, je vais vous demander s'il vous plait de faire évacuer Monsieur MERIC qui ne veut pas respecter ici l'autorité et la police de l'assemblée. Cela suffit. Vous voulez créer un incident. Madame DARBIN-LANGE a la parole…Monsieur MERIC, je ne vous laisserai pas terminer votre intervention. Vous n'avez plus la parole ; je vous demande de vous calmer et de respecter, s'il vous plait, ce que vous dit la Police Municipale. C'est tout. Madame DARBIN-LANGE, vous avez la parole.

Monsieur MERIC, je vous rassure, vous l'évoquerez ; mais calmez-vous. Vous perdez vos nerfs. Vous l'évoquerez, mais après. Je suis maitre de l'ordre du jour ici jusqu'à preuve du contraire, et vous évoquerez cela à la fin.

URBANISME – HABITAT – AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Fabienne DARBIN-LANGE

Je vous propose de passer au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est quand même un sujet de fond pour l'avenir de Balma. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la mise en place du PLUi-H qui a été inscrit par le Conseil de métropole en avril 2015 et qui a vocation à remplacer l'ensemble des PLU à horizon 2018/2019 sur l'ensemble des 37 communes de la Métropole. Qu'est-ce que c'est que le PADD ? Il a avant tout pour objet de définir les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement relatives à l'organisation générale du territoire. Ce PADD est très important dans la mesure où il nous permettra d'établir par la suite ce que nous avons d'ailleurs déjà commencé avec les services de Toulouse Métropole et Balma qui permettra de rédiger le règlement écrit du PLUi-H qui aura vocation à s'appliquer à partir de 2019 à Balma. Ce PADD fait suite à la phase de diagnostic réalisée par Toulouse Métropole en 2015 et qui s'est terminée en juin 2016 par la mise en place d'un certain nombre de réunions publiques qui a pris place notamment à Balma en juin. Ce diagnostic vous avait été présenté à l'époque par la vice-présidente de l'aménagement urbain et de l'urbanisme de Toulouse Métropole. Ce diagnostic a permis d'aboutir à 4 grandes orientations thématiques qui sont dessinées dans le PADD et qui sont les suivantes :

- Préserver, voir valoriser la trame verte et bleue, secteur du projet d'aménagement de la métropole,
- Favoriser l'aménagement urbain dans le cadre de centralité et de proximité,
- Privilégier le développement de la ville sur elle-même en densifiant les territoires urbains qui présente les conditions plus favorables à l'accueil de la population,
- Articuler ce développement urbain tout en limitant ses impacts sur les espaces agricoles.

Ceux qui sont venus à la réunion publique du 20 septembre, il y a une quinzaine de jours, je vous avais montré, la façon dont nous avions obtenu de Toulouse Métropole la prise en compte de notre conduite d'aménagement urbain de Balma dans le cadre de ce PADD. C'est pour cela que je vais aller relativement vite dans la mesure où cela a déjà fait l'objet d'un débat assez long en réunion publique. Aujourd'hui cette délibération a vocation avant tout à ce que nous débattions de ce PADD. Ce n'est pas une approbation puisque c'est le Conseil métropole qui aura vocation à approuver ou pas ce PADD.

Vous pouvez voir à l'écran la trame verte et bleue qui a pour objet de protéger le réservoir de biodiversité et qui permet notamment de protéger et développer la nature, et il a été très important pour nous de remettre une carte qui avait disparu il y a quelques années de cette trame verte et bleue (Riou Gras, Noncesse).

La deuxième thématique concerne les centralités de proximité. Sur Balma, nous avons repris les 4 centralités existantes : centre ville, Lasbordes, Cyprié et Vidailhan. Nous n'avons pas de centralités en projet aujourd'hui, ouvertes à la construction, notamment Lasbordes, avant d'avoir une vue complète sur le sujet pour ensuite développer cette zone, puisque nous avons demandé à ce que cette zone ne soit pas ouverte à la construction et ainsi avoir une réelle vision de l'aménagement urbain à développer sur cette zone et surtout d'abord terminer la ZAC Balma Gramont puisqu'aujourd'hui nous n'avons réalisé que 25 % de cette ZAC. Nous avons besoin de temps pour nous assurer que le développement se fasse à pas maitrisés et que l'on puisse réellement greffer ce nouveau quartier à Balma, car nous savons aujourd'hui que la greffe a du mal à prendre quoi que l'on en dise.

Le troisième axe est le développement urbain : densifier autour des infrastructures existantes. Sur Balma, la difficulté première que nous avons, de manière un peu étonnante, passe le long de la vallée

de l'Hers. Or, densifier le Bus en Site Propre (BSP) voulait dire densifier des deux côtés. Évidemment, cela ne nous va absolument pas car nous souhaitons préserver la vallée de l'Hers.
Cette carte est encore plus explicite que celle présentée lors de la réunion publique, puisque j'ai continué les discussions avec Toulouse Métropole depuis le 20 septembre. Comme vous le savez, nous ne lâchons rien. Et donc, nous avons obtenu que sur cette carte le tracé du Bus en Site Propre soit clairement indiqué pour le développement et la densification se fasse réellement à l'Est. Et nous voyons bien sur cette carte la préservation de la vallée de l'Hers.
Enfin, la dernière carte concerne l'espace agricole que je vous ai également présentée en réunion publique. On peut donc voir les espaces agricoles, avec Lasbordes. Depuis le 20 septembre, nous avons obtenu que les Jardins Familiaux apparaissent le long de la rivière. Ce petit point n'était pas incrémenté mais maintenant, nous l'avons obtenu.
Concernant la synthèse, comme vous le voyez, sur Balma nous avons souhaité préserver notre cadre de vie avec la vallée de l'Hers, les cours d'eau, les espaces agricoles, les centralités existantes, et surtout nous assurer que la densification du BSP ne se fasse pas au détriment de la trame verte. Si vous avez des questions, le débat est ouvert.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Y a-t-il Une prise de parole ? Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC
Merci Monsieur le Maire. Vous nous avez expliqué qu'il n'y avait pas de nouvelle centralité à créer sur Balma, et pourtant sur la carte de centralité, si vous voulez bien la remettre à l'écran s'il vous plait, nous nous apercevons que sur Balma-Gramont, il y a une centralité.

Fabienne DARBIN-LANGE
Tout à fait. C'est le projet qui a été développé il y a plusieurs années par Toulouse Métropole. Il s'agit des portes métropolitaines qui effleurent à peine Balma mais qui se situent sur Toulouse. Mais elles ne concernent pas Balma.

Jean-François ROBIC
Cela ne concerne pas Balma alors que c'est situé au niveau de la station de métro, tel que je le vois sur la carte.

Fabienne DARBIN-LANGE
Elle est plus au nord que la station de métro. Donc, c'est à peine sur Balma et elle existait déjà il y a quelques années.

Jean-François ROBIC
Dans ce cas, il serait préférable de déplacer le point de centralité indiqué sur la carte.

Fabienne DARBIN-LANGE
Oui, c'est peut-être mal placé… C'est possible.

Jean-François ROBIC
Après loin de moi l'idée d'imaginer qu'il ne faille pas développer ce point là. Nous sommes bien d'accord. Nous sommes à proximité d'un terminus de métro. Cela me semble être du point de vue de notre groupe un point important d'urbanisation, s'il en faut.

Fabienne DARBIN-LANGE
Il y a un projet à l'étude depuis plusieurs années.

Jean-François ROBIC
Concernant le BSP, vous nous avez dit que dans la vallée de l'Hers son implantation vous semblait étrange. Il n'y a rien de très étonnant à cela. Lorsque vous souhaitez, depuis le terminus desservir rapidement la commune, et par là même desservir les communes voisines, telles que Quint-Fonsegrives, et dans le prolongement une partie de Toulouse et Saint Orens, il est bien évident que vous devez tracer un trait le plus droit possible. Et vous devez respecter, certes les infrastructures naturelles que sont les trames vertes et bleues, que vous expliquez si bien, mais il n'empêche qu'il faut tracer un trait le plus droit possible. Et ce Bus en Site Propre n'a de sens et d'efficacité

qu'effectivement s'il dessert rapidement la commune et les communes avoisinantes. L'urbanisation qui a lieu le long de cet axe ne nous choque absolument pas telle qu'elle se fait actuellement.

Fabienne DARBIN-LANGE
Je peux répondre ? Alors, déjà je suis un peu étonnée que vous me dîtes cela. En tous cas, c'est le parti pris le moins cher de dire qu'il dessert très bien Balma. Je ne sais pas si les gens qui vivent sur les coteaux diraient la même chose. Après lorsque l'on voit que le Bus en Site Propre n'a pas été mis sur Vidailhan mais a été localisé entre le terrain agricole et la vallée de l'Hers et le CEAT, cela pose question. Certes c'est tout droit. Je ne suis pas sure que ce soit le plus opportun. C'est peut-être le choix le moins cher mais je ne suis pas persuadée que ce soit le plus judicieux y compris en termes de transport des Balmanais.

Jean-François ROBIC
D'accord. Pour l'utiliser, c'est quand même sacrément pratique d'avoir un bus qui va rapidement au métro et pour répondre totalement à votre observation, il y a dans la trame d'organisation des transports urbains sur la commune cet axe là mais il ne fait pas tout. Son rôle n'est pas de desservir toute la commune. Il permet d'offrir un axe de transport privilégié pour l'essentiel des lignes de bus qui rejoignent notamment le métro mais heureusement, le reste du métro est desservi par des lignes de bus mises en service au fur et à mesure de l'urbanisation de Balma, et j'en veux pour preuve l'exemple du quartier du Cyprié qui a été desservi dès son démarrage par une ligne fort agréable pour ses habitants, et qui utilise le Bus en Site Propre dans la vallée de l'Hers.
Au-delà de ça, Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, nous souhaitons vous faire part que nous prenons acte de la présentation de ce PADD qui vient de nous être faite et nous y voyons un projet qui respecte les obligations légales qui sont fixées à notre commune et à la Métropole.
Au sujet de notre Métropole, nous voulons insister sur notre confiance dans les services métropolitains pour ce lourd travail en cours, et ce, contrairement à vos déclarations ainsi que celles de votre Adjointe à l'Urbanisme, pleine de défiance à l'égard de notre intercommunalité notamment lors de la récente réunion publique qui s'est tenue à l'auditorium sur le projet.
Au sujet de cette réunion, nous souhaitons rétablir deux vérités : notamment celle concernant l'urbanisation, contrairement à ce qui a été dit ce n'est pas parce qu'il y a des pixels d'urbanisation qui apparaissent sur la carte du SCOT que l'urbanisation se fera forcément dans le cadre de l'échéance du SCOT, et vous le savez pertinemment. Je vais aller plus loin. C'est une présentation mensongère des choses. J'en veux pour preuve que bon nombre de pixels sont situés dans l'agglomération des zones non ouvertes à l'urbanisation. Ceci prouve bien que leur localisation de principe permet d'établir un accueil possible de population si elle se présente. Mais effectivement, ils peuvent être sur des secteurs non urbanisables en l'état et soumis à un PLU par la suite. C'est l'exercice qui est le nôtre actuellement.

Fabienne DARBIN-LANGE
Je suis particulièrement étonnée de votre présentation sur le SCOT. Certes, il y a un certain nombre de pixels localisés sur les terres agricoles : 24/48. Cela veut dire qu'il y avait certainement une idée d'ouvrir ces terres agricoles à terme pour les rendre constructibles. Si non, ce n'est pas la peine de les mettre ! Ils ne sont pas judicieux.
Il y a un certain nombre de pixels sur Lasbordes, certes, fermés à la construction aujourd'hui mais constructibles. Donc, là aussi, à moins d'être totalement inactif, c'est bien qu'il y avait une idée de développement. Après, comme Madame PICHON nous l'avait dit, ce n'est pas parce que l'on met un pixel que l'on est obligé de mettre la densité de la population. Ce n'est pas prescriptif. Excusez-moi, je m'étonne. Vous vous souvenez le projet BOUYGUES que nous avons dédensifié, il était prévu pour 165 logements. Nous avons négocié 115 avec les promoteurs et avec les propriétaires, que je salue car ce n'est jamais facile de dédensifier car derrière il y a évidemment des conséquences.
Je me souviens que dans la presse un article qui n'a pas été directement écrit par Monsieur MERIC, mais rapporté par la liste présente, qui nous a montré du doigt en disant que c'était stupide.
Bien sur qu'il fallait faire 165 logements. Il y a des pixels. S'ils sont présents, c'est pour qu'on les respecte. S'ils ne veulent pas respecter, c'est leur faute. Monsieur ROBIC, vous venez me dire que ce n'est pas prescriptif alors que vous nous avez attaqués par voie de presse car ce n'était pas bien de dédensifier à cet endroit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ajoute que cela nous a valu un déféré préfectoral. C'est allé très loin, le Préfet nous disant que nous ne respections pas le SCOT, alors que nous n'avons pas la même approche que vous. L'approche défendue à l'époque par Thérèse PICHON en charge de l'urbanisme, lors d'un débat que nous avions eu, Michel BASELGA et moi-même avec elle, sur la présence des pixels, nous avions alors dit qu'il y avait trop de pixels. Elle nous avait dit qu'ils y étaient mais qu'ils ne servaient à rien. On lui a dit de les retirer puisqu'ils ne servaient à rien. Mais elle ne les a jamais faits sortir. Nous pensons qu'ils ne servent à rien et nous avons demandé à les enlever. Dans la deuxième révision du SCOT, nous allons essayer de faire enlever 24 pixels qui sont liés à de l'urbanisation car d'abord, cela ne sert à rien de les bloquer. J'ai compris que dans le Muretain, ils souhaitent en avoir en termes économique et d'habitat. Nous les bloquons pour ces communes-ci mais également pour des communes qui sont dans le canton et dans le rural et qui en demandent un peu, telles que Mondouzil, Beaupuy par exemple. Cela ne sert à rien de les avoir si on ne peut pas les ouvrir à l'urbanisation. En tous cas, nous avons eu une petite vaccination avec le déféré préfectoral. Nous sommes arrivés à convaincre le Préfet en disant que les Balmanais nous avaient élus sur un programme et avons demandé de les respecter ; et le Préfet a accepté de retirer son déféré. Aujourd'hui, nous avons construit 115 logements alors qu'ils nous disaient d'en construire beaucoup plus. C'est une différence d'approche et une expérience qui ne va pas tout à fait dans le sens de ce que vous dites et qui nous a amenés à être très prudents.

Fabienne DARBIN-LANGE
Je comprends que vous nous soutiendrez dans notre demande auprès de Toulouse Métropole de supprimer les 24 pixels situés sur les terres agricoles.
Nous voterons tous ensemble.

Jean-François ROBIC
Nous verrons bien. Il est certain que ces pixels ne sont pas là par hasard, et qu'à l'époque le SCOT a été élaboré dans une dynamique de développement telle qu'il fallait prévoir l'implantation de population qui allait arriver et que dans une responsabilité collective, il avait été décidé d'en situer un nombre certain à Balma effectivement et il nous semble, nous le redirons plus tard dans mon intervention, que Balma a effectivement une responsabilité à ce niveau et que le choix qui peut être fait d'implanter des pixels d'urbanisation dans des communes éparpillées dans l'agglomération toulousaine en secteur rural n'iront pas dans le sens d'une amélioration des conditions de circulation quotidienne dans l'agglomération.

Fabienne DARBIN-LANGE
C'est une véritable différence de fond entre nous car nous sommes persuadés qu'il est très important que nous ayons des espaces de respiration. A terme, 50 000 à 80 000 habitants à Balma : aujourd'hui, la ville n'a pas les capacités de les recevoir. Par contre, il y a d'autres communes. Si nous avions un véritable diagnostic ! Vous dites que vous êtes extrêmement confiant envers les services de Toulouse Métropole, bien, et je le suis aussi. Simplement, j'ai aussi un esprit critique.

Jean-François ROBIC
Ce n'est pas ce que vous avez dit récemment lors de la réunion publique à l'auditorium et à laquelle j'étais présent, en disant « qu'est-ce qu'on a eu comme mal avec les services de Toulouse Métropole ».

Fabienne DARBIN-LANGE
Pas seulement avec les services. Je crois que c'était lors la restitution du PLUi-H. Je crois que je suis parfaitement en ligne avec ce que je pense de l'avenir de Balma. Je crois qu'il m'incombe un véritable diagnostic sur le territoire de l'ensemble de la Métropole et ce n'est pas simplement par l'accueil de population que l'on passe de 10 000 à 15 000 comme cela dans le contexte économique que l'on connait aujourd'hui…. Je ne sais pas. Pourquoi tout mettre sur Balma ? Je ne sais pas non plus. C'est dommage que l'on n'ait pas la carte…

Jean-François ROBIC
… ce n'était pas le cas.

Fabienne DARBIN-LANGE
Si. Lorsque vous regardez le SCOT et les pixels…

Jean-François ROBIC
A l'horizon 2030, ce n'était pas le cas.

Fabienne DARBIN-LANGE
Si, sur le SCOT.
Pourquoi les pixels sont énormément localisés sur Balma alors que nous ne sommes pas mieux lotis que d'autres communes ? Après, on peut avoir une vision sur les transports qu'il serait intéressante de développer. Je crois qu'il y a une troisième ligne de métro en projet…

Jean-François ROBIC
… Mince, elle ne dessert pas Balma. C'est un très bon exemple que vous citez.

Fabienne DARBIN-LANGE
Allez à la réunion publique et je vous suggère de demander qu'elle desserve Balma.
Aujourd'hui, elle ne dessert pas Balma.

Jean-François ROBIC
Mais Balma est desservie par le Métro, par trois accès à la rocade, par un Bus en Site Propre, par 5 lignes de bus.

Fabienne DARBIN-LANGE
Alors, qu'essayez-vous de démontrer ? Qu'il faut absolument que l'on ait 80 000 habitants ?

Jean-François ROBIC
Il est certain que nous sommes bien mieux desservis que des communes telles que Mondouzil, qui a été citée tout à l'heure.

Fabienne DARBIN-LANGE
Nous devons avoir un développement maitrisé de Balma. C'est l'un de nos engagements de campagne que nous tenons. C'est un de plus que nous tenons. Si vous proposez 80 000 habitants à Toulouse, faites-le. Mais que nous proposiez-vous préalablement en 2014 ? Continuez à le faire. C'est une vision qui ne nous convient pas. Je crois que les Balmanais aussi nous ont élus car cette vision ne leur convenait pas.

Jean-François ROBIC
C'est votre position, nous avons la nôtre. Sur le fond du projet qui nous a été présenté, nous souscrivons aux objectifs vertueux qui sont affichés. Néanmoins, nous trouvons qu'un certain nombre d'entre eux pourraient être parfois un peu moins timorés, à l'exemple de celui que je vais vous donner concernant la sobriété énergétique. Il est annoté : « tendre vers la sobriété énergétique. Il nous semblerait en cette année de la Coop 21, que notre territoire pourrait retenir comme objectif « affirmer et systématiser le choix de la sobriété énergétique dans le projet ». Vous nous direz que c'est une affaire de sémantique mais cela nous semble primordial dans un document d'orientation tel que le PADD. Nous attendrons de voir lors de l'examen du projet de règlement et du plan de zonage quelle sera la traduction réelle et pratique de ce PADD, notamment en matière de production de logement social, le renouvellement de la ville sur elle-même et sur la préservation voir même la recréation de trames verte et bleue sur notre territoire. Nous serons très attentifs à l'exercice qui est devant nous en espérant que notre commune s'inscrira dans une métropole dynamique et humaine. Respectons les qualités que nous souhaitons pour Balma : une ville solidaire, mixte, en développement, respectueuse de son environnement et inscrite dans un projet d'avenir. Le projet urbain devra respecter les choix d'aménagement des années passées et préparer une ville de Balma en cohérence et harmonie avec le reste de la Métropole. Elle devra notamment être responsable, et je reviens sur ce que j'ai pu vous dire précédemment, devant le défi de l'accueil des nouvelles populations dans notre agglomération. Ce sera pour nous un point de vigilance tout particulier.

Fabienne DARBIN-LANGE
Merci Monsieur ROBIC. Je peux vous assurer que nous serons également extrêmement vigilants à la réglementation et à la traduction réglementaire. C'est aussi mon métier. Je ne le crains pas et j'ai commencé à y travailler. Par contre, « respectueux des choix passés », comme je vous l'ai dit, je ne le crois pas. Je suis en rupture par rapport à ce qu'il s'est passé avant 2014, et je ferai tout mon possible pour que la traduction réglementaire bien évidemment illustre parfaitement cette rupture. Là, nous sommes en désaccord avec vous.

Jean-François ROBIC
Nous verrons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je remercie l'Adjointe en charge de l'urbanisme pour son implication permanente sur ces dossiers et ces sujets qui sont très complexes qui s'imbriquent les uns dans les autres, et qui nécessitent un suivi et un recul nécessaire dont elle sait faire particulièrement preuve.
Je veux simplement analyser de votre intervention que nous avons une différence à terme sur la densité. Nous voulons instaurer à Balma des zones de respiration, de poumon vert, par le respect de certaines zones agricoles, ce qui ne nous empêche pas de construire. La preuve est que nous le faisons sur Vidailhan, et en termes d'urbanisme, nous avons dit que nous allions freiner l'urbanisation en diffus. Nous l'avons fait par différentes actions, notamment le gel d'un certain nombre de territoires, la dédensification sur des zones en cours d'ouverture à l'urbanisation, mais la priorité est de finir Vidailhan. Nous poursuivrons la troisième tranche de Vidailhan, plus tard Thégra, Lagarrigue, etc. Donc, nous pouvons très bien continuer à construire en dédensifiant, en donnant des zones de poumons verts, et c'est la position que nous défendons pour Balma car nous pensons que nous avons cette spécificité et ce caractère auquel nous sommes très attachés et nous pensons qu'il faut le défendre. C'est un peu la différence que j'ai pu comprendre entre nous. Merci Fabienne DARBIN-LANGE sur ces éclairages. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

- **Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte du débat qui s'est ouvert concernant le PADD**.

Nous serons donc appelés à débattre et à voter, Monsieur MERIC, en Conseil métropolitain prochainement.

Nous passons au point 2 et Madame MASSOL va présenter la délibération.

VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

2. Révision des tarifs municipaux des salles municipales et du matériel

Anne MASSOL
Merci Monsieur le Maire. Il convient de procéder à la révision des tarifs municipaux des salles municipales et du matériel mis à la disposition du public.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame MASSOL. Cette révision des tarifs a fait l'objet d'une étude en commission municipale dont le détail a été présenté, et que vous pouvez voir ce soir à l'écran.
Y a-t-il des prises de parole ? Madame PREVEL.

Mathilde PREVEL
Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste faire un petit focus sur la nouvelle salle des fêtes avant de céder la parole à mon collègue Jean-Pierre LORRÉ. Je ne reviens pas sur le fait que deux ans et demi pour faire ouvrir la nouvelle salle des fêtes nous semblait un petit peu long qu'elles qu'aient pu être les difficultés rencontrées. Je ne m'attarde pas sur le sujet. Par contre, je voudrais porter l'attention sur la nouvelle salle des fêtes. Merci de faire un focus sur la partie droite du tableau s'il vous plait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Elle est grisée pour tout le monde sauf pour les administrations extérieures, les entreprises Balmanaises, les associations extérieures et les entreprises extérieures.

Mathilde PREVEL
C'est justement ce qui nous pose problème. Pour nous, une salle des fêtes est un lieu festif pour les Balmanais où peuvent se rencontrer les associations, où on peut faire des expositions, des spectacles, des évènements culturels pouvant être extérieurs. Mais nous trouvons très surprenant que seules les administrations extérieures, les entreprises Balmanaises peuvent utiliser ce lieu. C'est quand même dommage pour une salle des fêtes. Nous nous interrogeons.
Vous nous avez dit lors du dernier Conseil Municipal que vous aviez besoin de temps et de recul pour prendre possession de ces lieux. Le projet nous semble relativement clair. Les sièges sont escamotables. Nous pouvons modifier la salle en configuration spectacle, qui peut être externe ou Balmanais, ou en configuration de salle festive ou d'exposition.
Nous souhaiterions avoir des explications sur ce projet qui nous semble extrêmement peu ambitieux et très dommageable pour les Balmanais parce que finalement sur un trimestre, nous avons 4 spectacles. Donc, l'utilisation de salle est quand même pauvre. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous ferons une réponse groupée, si vous le permettez. Monsieur LORRÉ ?

Jean-Pierre LLORÉ
Par rapport à ce tableau, j'avais une première question. Il s'agit d'un point qui m'avait échappé lors de la réunion de la commission. La catégorie « associations Balmanaises » qui détermine l'octroi des salles et les tarifs associés, est annotée d'une mention « reconnue comme ayant un intérêt public local ». Du coup, nous nous demandions ce que signifiaient ces termes, qui décidait qu'une association avait ou n'avait pas un intérêt public. Pouvez-vous nous donner des associations qui n'avaient pas un intérêt public local ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est votre seule question ? Allez-y. Enchainez. Nous allons répondre d'un bloc à toutes vos questions.

Jean-Pierre LLORÉ
Par ailleurs, nous constatons que certaines salles qui n'étaient pas ouvertes aux extérieurs de Balma le sont maintenant, telles que les salles de La Marqueille ou Gauguin, ou encore la salle de réception du stade. On constate par ailleurs une diminution considérable des tarifs pratiqués pour les extérieurs, les associations et les entreprises extérieures à Balma, avec des tarifs beaucoup plus intéressants. On peut voir par exemple que le tarif des Mourlingues est divisé par 3, le tarif de la salle des fêtes est divisé par 2 et le tarif de la salle polyvalente est diminué de 40 %. Pour les associations Balmanaises, il n'y a pas de nouvelles opportunités alors que la population croît et que le besoin en disponibilité de salles est grandissant ; c'est le premier devoir auquel la commune doit répondre. Pire, comme le disait Mathilde PREVEL, la nouvelle salle des fêtes est accessible aux associations et entreprises extérieurs, mais pas aux associations Balmanaises. Donc, avec ces différents points, notre analyse est que l'on risque que les non Balmanais soient attirés par les tarifs très favorables, alors que rien ne change pour les associations Balmanaises.
Pour nous, le principe de priorité théorique pour les associations Balmanaises nous semble inapplicable et j'attends que vous m'expliquiez d'ailleurs comment vous pouvez l'appliquer car nous ne pourrons pas demander aux organisations extérieures de se désister au profit d'une association Balmanaise qui arriverait après, ne serait-ce qu'un jour plus tard. Par conséquent, il va y avoir un engorgement des salles dû aux intervenants extérieurs et donc moins de disponibilité et de qualité de service pour les associations Balmanaises. Pour conclure, sous couvert de rentabilisation financière des salles de Balma, la commune semble se transformer en espèce de société de service pour location de salles au détriment des associations Balmanaises qui vont avoir encore plus de difficultés pour la réservation des salles. Pour ces raisons là, à moins que vous nous apportiez des réponses allant dans notre sens, nous voterons contre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'autres interventions ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Juste un petit complément sur la mention dont il est fait question et qui est portée sur ce tableau « associations Balmanaises reconnues comme ayant un intérêt public local ». Je souhaiterais attirer votre attention sur le caractère discriminatoire de cette mention.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'autres prises de paroles ? Non. Je ne vais pas revenir sur le décalage de la salle municipale, Madame PREVEL. Vous pouvez prendre les renseignements auprès de l'équipe précédente qui a particulièrement été mise en échec sur la fin de gestion du chantier.

Laurent MERIC
Je ne vous permets pas de dire cela Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous ne me le permettez pas mais je le dis quand même.
Nous nous sommes rendus compte au moment de l'ouverture de la salle, que la commission de sécurité avait indiqué que le parement bois de la salle n'était pas ignifugé, c'est-à-dire que le bois posé… Écoutez Madame PREVEL, il ne fallait pas poser la question si vous connaissiez la réponse. C'est le cas puisque c'est la même rengaine depuis deux ans. Je ne sais pas pourquoi vous reposez la question. Ce parement bois a été posé, sans que le bureau de contrôle n'ait donné son avis, l'architecte a pris les devants ; on ne sait pas si les tests de résistance au feu avaient été établis et pourtant, l'architecte avait pris la décision de faire poser ce parement bois. Il s'en est suivi un enjeu majeur pour la ville puisque les travaux représentaient 265 000 € HT de reprise. Nous en avons pris connaissance le lendemain de la prise de fonction et mes prédécesseurs le savaient aussi. Nous avons engagé, à partir du moment où nous avons été élus, une action au niveau juridique avec la désignation d'un expert pour arriver à déceler qui était responsable parmi le bureau de contrôle, le bureau d'études ou l'architecte, ou encore les entreprises qui avaient badigeonnés ou posé le bois, afin d'essayer d'arriver à une solution à l'amiable. Nous pensions que l'expert allait aboutir à une décision de torts partagés. Les torts ont été partagés dans l'analyse de l'expertise. Et les différents intervenants n'ont pas été capables de se mettre d'accord. Tout cela a pris un an et demi. Ce sont des délais que ni vous ni moi ne maitrisons et à notre place, vous n'auriez pas mieux fait, pardon de le dire.
Maintenant, nous sommes obligés d'aller au fond pour poursuivre l'action. Nous aurions pu encore la garder fermer car nous n'avons pas trouvé la personne qui allait payer le remboursement de ce bois. C'est la ville qui a fait l'avance de trésorerie car la procédure à l'amiable n'a pas été concluante et maintenant tout cela se déroule sur le fond, dans l'attente de la décision du juge pour savoir qui doit rembourser la ville. Nous aurions aussi préféré que la salle soit ouverte avant car cela a généré des coûts importants pour la ville. Un bâtiment qui ne fonctionne pas, on le sait, se dégrade.
Concernant le problème de la salle municipale, cette dernière est d'utilisation complexe et couteuse en termes de fonctionnement, en termes de personnes pour encadrer au niveau de la sécurité puisque les normes, suivant la configuration de la salle, nécessitent 2 à 4 personnes qu'il faut rémunérer. Ensuite, il y a le problème de la régie qui est très complexe avec du bon et beau matériel dont il faut prendre soin. Nous ne pouvons pas le mettre dans les mains de n'importe quel président d'association ou de n'importe quel élu, moi y compris, car on ne sait pas s'en servir, à la différence des autres salles telles que l'ancienne salle des fêtes ou l'auditorium dont l'usage est simple.
Jusqu'à présent la salle des fêtes de la commune de Balma est très peu demandée. Elle l'est occasionnellement par des associations. Elle l'est beaucoup pour des salons, des vernissages, des expositions. Donc, la nouvelle salle des fêtes prendra la suite naturellement de ce qui se faisait aujourd'hui dans l'ancienne salle des fêtes. Pour ce qui est de prêter la nouvelle salle des fêtes à des associations, la question est que nous n'avons pas voulu ici ouvrir cette salle brutalement à toutes les associations car nous allions générer un problème. Je leur ai dit que nous avions une nouvelle salle des fêtes. Pour faire fonctionner la salle des fêtes il faut 2 à 4 SIAP selon la configuration ainsi qu'un régisseur. Pour vous donner un ordre d'idée, la ville paie environ 250 € l'intervention du régisseur quand nous faisons un spectacle, chaque fois. Lorsque l'on regarde les évènements qui s'y déroulent, la plupart se déroulent aujourd'hui à l'auditorium ; et la plupart du temps, il n'est pas rempli. Ceci veut dire que nous avons à l'auditorium une salle efficace qui fonctionne à plein régime et qui marche bien. Alors que l'auditorium n'est pas rempli, nous n'allons pas proposer la même chose dans une salle 30 % plus grande. Sur les évènements très importants, j'ai indiqué aux associations que nous leur

prêterions la salle. Je donnais un exemple le matin même aux associations en évoquant l'école de musique et de danse Hamony Balma. Je précisais qu'un concert de l'école Harmony Balma avait tout à fait vocation à se dérouler dans ce lieu de prestige au centre ville de Balma dans la nouvelle salle des fêtes. Je leur ai dit que nous n'allions pas facturer à chaque association les SIAP et le régisseur. C'est la ville qui le prendra en charge. Nous sommes donc obligés de le faire par rapport aux dépenses de fonctionnement avec parcimonie. Aucune association d'ailleurs à ce jour ne nous a demandé la salle des fêtes. Vous pouvez dodeliner de la tête ou lever les yeux au ciel, c'est un fait. Aujourd'hui, nous vous proposons des tarifs. Rien ne nous empêche de prêter cette salle à des associations. Nous votons aujourd'hui la grille tarifaire. Si une association nous propose d'occuper cette salle des fêtes, nous aurons vocation à la lui prêter mais sans la facturer.

Laurent MERIC
Non, ce serait alors marqué « gratuit ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est ce que nous avons indiqué à Harmony Balma.
Deuxièmement, cette salle nécessite pour l'aménagement de celle-ci l'intervention de 4 à 5 agents pour rétrograder et déployer les gradins. Cela prend 1 à 2 h. Aujourd'hui, dans une collectivité comme la nôtre, Madame, nous n'avons pas la capacité en termes de dépenses de fonctionnement d'embaucher du personnel supplémentaire pour cela. Cette salle est louée à des entreprises ou associations extérieures qui pourront louer à un tarif très important et nous fournirons le personnel de telle sorte que notre personnel sera ainsi pour la ville rémunéré à juste pas du travail et de l'investissement qui est le sien. Il était hors de question que nous fassions payer les associations de la ville pour l'aménagement dans cette salle. Donc, toutes les associations de la ville conservent le même accès gratuit pour toutes les salles qu'elles utilisent. En réalité, la seule association qui a utilisé la salle des fêtes, ce fut pour un téléthon durant toute une journée. Pour le reste, nous sommes dans des occupations de la salle des fêtes qui restent très ponctuelles et occasionnelles. Comme par exemple les 50 ans du Secours Populaire, les Scouts. Nous voulons clairement dire aux associations, aujourd'hui, que cette salle est compliquée d'utilisation. Elle s'accompagne d'un certain niveau de prestations et on ne peut pas aujourd'hui faire dans cette salle ce que l'on faisait auparavant dans l'ancienne salle des fêtes. La question des lotos se posera. Ensuite, concernant l'intérêt public local, comprenez par là les associations avec lesquelles la ville a déjà des relations contractuelles ou les associations que la ville subventionne déjà. Nous sommes aujourd'hui en réflexion avec l'Adjointe Anne MASSOL à ce sujet. Nous sommes de plus en plus sollicités par des gens qui se montent en statut associatif, qui arrivent à trouver un siège social à Balma et dont l'objet est de statut associatif mais dont la finalité sert en réalité à exercer une activité assimilée à une activité professionnelle. Je ne pense pas que la ville ait vocation à mettre à disposition de façon gratuite des salles municipales pour des gens qui exercent en réalité une profession. Nous l'avons vu en pratique sur Balma. Le but est de nous permettre d'avoir la latitude de leur répondre que l'on estime que leur statut est tangent. Je vous donne un exemple. Nous avons des personnes qui donnent des cours de langue avec un seul professeur dont la rémunération constitue la dépense essentielle et dont la rémunération est un salaire à part entière. Cela pose un souci eu égard à d'autres structures qui sont dans la même configuration mais qui elles-mêmes louent dans le privé. Stéphan LA ROCCA, dans le contexte du sport, a également cette demande. Le but est d'essayer de canaliser cela.
Nous ne changeons rien et elles continuent à occuper à titre gratuit. Cela ne concernerait que les nouvelles associations qui viendraient pour s'y installer. Le sens d'intérêt public local est que ce n'est ni lucratif ni à titre professionnel. Il est normal que nous puissions ouvrir les salles à des extérieurs. D'ailleurs, cela se fait aujourd'hui. Je prends un exemple. Aujourd'hui, l'ADIL vient à Balma. Cette grille a pour effet de répondre à des cas concrets et éviter de faire des dérogations. Lorsque l'ADIL ou l'association « Un maillot pour la vie », associations à but caritatif, viennent à Balma, je me vois mal leur demander des sommes entre 800 à 1 000 € pour l'occupation des salles.
Ensuite, il y a les entreprises et associations extérieures. Pourquoi, lorsque nous avons une salle libre, ne pas la louer à des associations extérieures ? Parfois, des associations extérieures viennent nous voir. C'est déjà arrivé pour une association extérieure dont la manifestation devait se dérouler au départ sur une salle toulousaine et qui n'avait finalement plus de salle pour une raison quelconque. Jusqu'à présent, se posait la question de la facturation qui était très élevée pour des associations. Vous qui voulez donner l'impression de défendre beaucoup les associations, trouvez-vous logique de facturer quand bien même il s'agit de la venue d'une association extérieure ? C'est la raison pour laquelle nous avons baissé les tarifs. Vous aviez posé la question de l'ouverture aux extérieurs. Donc

je réponds à Monsieur LORRÉ. Les salles étaient déjà accessibles aux associations extérieures : le centre des Mourlingues, la salle des fêtes, la salle polyvalente, l'auditorium. Nous avons simplement rajouté plus de salles pour mieux répondre à la capacité d'accueil qui nous était demandée à ce moment là. Nous n'avons pas changé le principe. Je suis étonné de votre propos. Le principe est le même ; c'est ouvert aux associations extérieures. Donc, nous maintenons l'ouverture à des associations extérieures, sauf qu'au lieu de le faire gratuit, nous mettrons un tarif de 350 à 400 €.

Je salue l'arrivée de Sophie LAMANT à ce point de l'ordre du jour.

Jean-Pierre LORRÉ
Inaudible.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur les associations extérieures, nous n'avons pas changé de principe. Les salles étaient ouvertes aux associations extérieures.

Laurent MERIC
C'est marqué.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Centre des Mourlingues : quel était le tarif jusqu'en 2014 ? Vous le voyez ? Salle des fêtes : quel était le tarif ? Ne dites pas que ce n'était pas ouvert ; c'était ouvert. Je vous redis, même si vous ne voulez pas l'entendre, nous avons ouvert…

Laurent MERIC
… Soyez à l'écoute de ce que l'on dit Monsieur le Maire.
Regardez la première partie du tableau, que tout le monde le constate.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous avons ouvert la location de salles supplémentaires à des associations extérieures. Mais nous n'avons pas du tout changé de principe. Dîtes nous ce qu'il faut faire pour les associations extérieures ? Faut-il conserver l'ouverture des salles, ce qui était le cas jusqu'à présent ? Faut-il les supprimer ou les garder et ne pas ouvrir de nouvelles salles aux associations extérieures ? Que voulez-vous ?
Nous allons prendre un cas concret. Les salles de la Marqueille et de réception du stade étaient fermées aux associations extérieures, contrairement aux autres salles. Voulez-vous conserver l'inaccessibilité pour les associations extérieures ou pas ?

Laurent MERIC
Non.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, vous voulez conserver l'inaccessibilité des associations extérieures des autres salles ?

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, c'est difficile.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, c'est difficile de répondre car vous êtes dans les principes et le blabla et nous, nous sommes dans le concret.

Laurent MERIC
Simplement, en synthèse, nous voulons vous dire une chose simple. Il y a des salles dont la ville est propriétaire. Il nous semble que la mission de notre collectivité n'est pas de faire des recettes avec les salles et de les louer le plus possible pour faire de l'argent avec les salles de Balma. Ce n'est pas l'objet. Vous ouvrez un certain nombre de salles à l'extérieur. Je prends un exemple. Une association toulousaine va venir réserver une salle pour mai 2017. Deux mois plus tard, une association Balmanaise vient et on lui répond que la salle n'est plus disponible. Comment gérez-vous cette problématique et la mise à disposition qui doit être prioritaire, selon nous, aux associations Balmanaises, des salles de notre collectivité ? Par rapport à ce qui a été dit jusqu'à présent, nous

avons une différence. Il s'agit de notre différence par rapport à la nouvelle salle des fêtes. Vous nous expliquez que vous payez un régisseur 250 € et que cela fait beaucoup sur le budget de la ville de Balma qui est, je vous le rappelle, de 15 millions d'euros…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
…et du personnel…

Laurent MERIC
… Oui, et que vous allez dépenser 4,5 millions par ailleurs… tout cela est très logique.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous confondez fonctionnement et investissement. C'est inquiétant pour quelqu'un qui est censé connaître les finances.

Laurent MERIC
Je finis. Ne faites pas croire ce qui n'est pas. Vous n'allez pas expliquer aux gens que je ne comprends rien. Je comprends suffisamment bien les choses. Il y a évidemment entre le fonctionnement et l'investissement une passerelle et ce que l'on fait en fonctionnement, nous ne le retrouvons pas en investissement, et vice-versa. Le budget est global. Il n'y a pas deux poches.
La fiscalité des Balmanais ne va pas d'un côté ou de l'autre. Il n'y a qu'une caisse à la ville de Balma que tient le Trésorier Payeur Général. Alors n'embrouillez pas les gens. Nous sommes sur une salle pour laquelle vous nous expliquez que 250 € pour payer un régisseur, c'est beaucoup trop pour la ville de Balma. Laissez-moi sourire à votre intervention. Nous sommes une ville de 15 000 habitants.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Justement.

Laurent MERIC
Nous sommes une ville qui doit pouvoir permettre une telle salle. Et c'est tout à fait possible. Ne faites pas croire aux Balmanais que nous n'avons pas les finances pour gérer une salle de cette capacité, pour payer un régisseur de temps en temps parce que les associations ont besoin de cette salle, ainsi que 4 SIAP qui vont rester une après-midi dans la salle. Je suis désolé. C'est tout à fait à la portée de notre ville. C'est une question de choix politique Monsieur le Maire. L'argent dont dispose la ville peut servir à cela. Il peut aller d'abord là car c'est de la culture et c'est pour les associations. C'est une question de choix politique. Et cela aussi nous différencie. Vous n'avez pas répondu à la question sur les critères Monsieur le Maire. Vous nous avez simplement dit que c'est vous qui choisiriez les associations qui paieront et celles qui ne paieront pas. Cela correspond très bien à ce que vous faites depuis le début de ce mandat. Nous avons bien compris.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ai dit que c'était Madame MASSOL, Monsieur MERIC.

Laurent MERIC
Non, vous avez dit que c'était vous. Je suis désolé. De toute manière, quelle que soit la personne qui choisit, il faut dans une démocratie qu'il y ait des critères. Je suis désolé. On ne peut pas sur le fait du prince dire oui ou non. Cela ne doit pas se passer ainsi dans une démocratie, en tous cas si Balma est toujours en démocratie. Quant aux associations Balmanaises, je pense qu'il faut leur montrer beaucoup de respect, Monsieur le Maire, et entendre ce que nous vous avons dit au sujet de cette grille. Évidemment, on ne peut pas protester contre la grille que vous avez faite. Entendez simplement ce que l'on vous demande. Faites attention que les entreprises et les associations externes à la ville risquent de préempter ces salles et que ces dernières seront moins disponibles pour les Balmanais. Comprenez simplement qu'il y a un risque, que ce risque avec une telle grille est encore plus fort et qu'il faut être vigilant et faire des tarifs préservant l'accès aux associations Balmanaises et aux Balmanais de façon très claire avec des règles et des critères.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur le problème de la gestion, des 250 €, etc, c'est notre choix. Il est vrai que nous savons comment nous allions gérer et nous sommes en rupture totale avec la façon dont vous aviez géré la ville, et vous étiez à l'époque conseiller délégué aux finances. Nous gérons différemment et c'est tant mieux.

Deuxièmement, lorsque j'ai posé la question concrète de ce qu'il fallait faire, je n'ai pas eu de réponse car comme d'habitude, vous êtes dans le slogan, dans le bla-bla, les principes mais lorsqu'au pied du mur, il faut dire ce que vous feriez, vous êtes bien incapables de le dire. Monsieur LORRÉ n'a pas su répondre à la question. J'ai vu que vous l'interpelliez, qu'il avait commencé et qu'il s'est arrêté dans sa réponse… Tout le monde a été tout de même témoin de cela.
Je veux simplement vous dire que les choses ne changeront pas par rapport à la situation actuelle. Jusqu'à présent les salles étaient disponibles aux associations extérieures. Elles continueront à l'être et nous avons augmenté le nombre de salles disponibles pour les associations extérieures car jusqu'a présent, nous étions amenés, y compris dans la continuité de ce que vous aviez fait, à faire des dérogations qui sortaient de ce cadre. L'objet est de mettre un cadre pour rentrer dans une règle de laquelle nous ne dérogerons pas. C'est tout.
Ce n'est pas plus compliqué. Corine RIGOLE les gérait auparavant. Elle sait très bien comment nous les gérons. Madame MASSOL les gère aujourd'hui. Le service des associations est pleinement mobilisé là-dessus, et naturellement les Balmanais et les associations Balmanaises sont prioritaires sur les actions. Mais quand les associations extérieures, sur lesquelles nous avons quand même la main, viennent et nous demandent la location de la salle, cela ne veut pas dire que nous donnons systématiquement notre accord. Nous regardons quel est le projet, s'il y a un avantage pour la ville de Balma. Nous regardons quelle est l'association. Puis, en fonction, nous décidons. Cela fait partie de nos responsabilités et Madame MASSOL le fait très bien jusqu'à présent. Cela fonctionne ainsi et cela continuera à fonctionner ainsi.
Dernièrement, je dis que sur la nouvelle salle des fêtes, nous verrons au cas par cas avec les associations de la ville, mais quoi qu'il en soit nous ne ferons pas payer les associations de la ville pour utilisation exceptionnelle et évènements exceptionnels cette salle des fêtes. Cette salle des fêtes est plutôt une salle de spectacles. Très peu d'associations proposent des spectacles. L'Ensemble Vocal de Balma, ne m'en a nullement fait la demande, y compris le jour du carrefour des associations où j'ai été très clair, concernant l'occupation de la nouvelle salle des fêtes. L'EVB se trouve très bien à l'auditorium et continue à l'auditorium. Ensuite, nous avons quelques associations qui font des pièces de théâtre et qui, la plupart du temps, ne remplissent pas l'auditorium. Je remercie nos agents qui se sont mobilisés et ont travaillé avec les associations en leur demandant quels étaient leurs besoins et leurs attentes. Nous avons alors pu voir qu'il n'y avait pas de demande pour cette salle des fêtes, car les associations ont bien conscience qu'elle est pour un niveau d'usage supérieur à leurs propres aspirations. Pour ce qui est des quelques demandes individuelles, nous verrons au cas par cas. Je vais mettre aux voix la présente grille tarifaire qui a été vue en commission. Nous avons passé beaucoup de temps sur quelque chose qui a été présenté en commission, je tiens tout de même à vous le dire.
Y a-t-il des votes contre ? Nous notons les votes contre de l'opposition. Des abstentions ?

- **La délibération est adoptée à la majorité des voix avec 8 voix contre**
  (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Je vous remercie.

Je passe la parole à Madame RIBA pour la présentation du prochain point.

CITOYENNETE

3. Création du Conseil de développement local à BALMA et principes de son fonctionnement

Corine RIBA
Le Conseil de Développement en cours de mise en place à Balma est une instance participative composée de citoyens bénévoles représentatifs de la diversité de la société qui acceptent de s'impliquer au service du bien commun. Les membres du Conseil de développement seront volontaires pour participer à la réflexion dans le respect des valeurs qui caractérisent tout débat public. Pour préciser ces valeurs, une charte éthique a été élaborée. L'assemblée débat sur des sujets en réponse

à une saisine du Maire ou en auto-saisine. Le conseil est composé de 5 collèges thématiques et de groupes de travail constitués en réponse à une saisine du Maire ou en auto-saisine. A l'issue de ces travaux, le conseil de développement local remet aux Élus des avis, des recommandations ou alertes et apporte ainsi sa contribution aux politiques publiques de la ville. La réunion de lancement du Conseil de Développement Local a eu lieu le mardi 24 mai 2016 à 18 H 30 en salle du conseil.

Le projet de délibération que nous vous proposons concerne l'approbation par le Conseil Municipal de la création du Conseil de Développement Local de Balma et des principes de son fonctionnement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame RIBA. Avez-vous des remarques ou des questions ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Merci Monsieur le Maire. En préambule, j'aimerais souligner qu'il s'agit d'une bonne idée et d'une bonne initiative. A ce titre, nous Élus du groupe des Balmanais, nous sommes sensibles à toutes les initiatives ayant pour but d'impliquer les citoyens dans la vie municipale soit par la démocratie participative ou la démocratie directe. Je pense que ce type d'organe participatif a la vertu non seulement d'enrichir le débat mais aussi d'être force de proposition tant sur les sujets de société que sur la politique publique de la ville.
Ceci concerne les principes. Ensuite, il y a la délibération telle que vous nous l'avez envoyée. A ce titre, j'ai plusieurs questions et remarques à faire. Tout d'abord, nous aimerions savoir qui a travaillé sur ce projet ? Est-ce une commission, un groupe de travail, une commission extra-municipale ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il n'y a pas eu de commission, ni de groupe de travail particulier. Nous avons été sollicités par des citoyens qui nous demandaient de mettre en place ce système. C'est d'ailleurs une discussion que nous avions engagée au moment de la campagne électorale en 2014, puisque la question se posait devant le grand nombre de multiplication de plans qui sont décidés à la Métropole mais qui ont une incidence sur la vie quotidienne. Comment faire en sorte que le citoyen puisse se réapproprier un certain nombre de données, puisse proposer les choses et intervenir. Nous avions dit que nous allions essayer de mettre en place une instance gérant cela. C'est simplement le modèle du Conseil de Développement qui existe aujourd'hui à Toulouse Métropole. Un organe indépendant est venu nous faire cette proposition pour essayer d'associer des personnalités de différents secteurs, être organisés en différentes commissions thématiques et travailler soit après saisine de la municipalité soit en s'auto-saisissant des dossiers sur un certain nombre de niveaux d'études. L'implication de la ville n'a été qu'à la hauteur d'un accord de principe. Bien sur, s'agissant de renforcer la démocratie locale, nous l'avons accepté. Cela fait également suite aux comités de quartiers. Cela n'a pas la même fonctionnalité. La deuxième question qui se posait était celle du fonctionnement. La seule aide demandée par ces organisateurs, qui ont droit à une totale indépendance, était la mise à disposition de salles municipales, d'un agent de la ville pour éventuellement suivre leurs travaux, les aider dans la réalisation des rapports. Et troisièmement, éventuellement, des moyens techniques comme par exemple du papier pour imprimer leurs rapports. Nous avons répondu favorablement à tout cela. Ce sont des personnes bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération et commencent de façon tout à fait autonome à fonctionner. Il y a simplement un président de ce Conseil économique, social et environnemental local qui peut également être comparé au CESEL dans les Régions au niveau de l'État. Le but n'est pas non plus d'être à l'encontre de la Municipalité mais d'être un partenaire autonome. Donc, il y a une co-désignation du président de ce CODEV. C'est le seul moment où nous intervenons en disant si la personnalité proposée nous convient et qu'elle a le bon profil.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Votre réponse est très intéressante puisque dans la délibération il y a juste marqué « nomination du président du Conseil de développement par le Maire ». Vous nous apportez une précision car il y a co-désignation. Quelle est la personne qui désigne avec vous ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cela ne peut pas être une désignation. Je ne peux pas imposer à un organe qui va travailler indépendamment un Président. Cet organe s'est organisé en Bureau, pour ne rien cacher, je crois que l'on peut le dire, François SAINT-PIERRE dont on connait les immenses qualités, l'immense implication à différents niveaux de notre commune est à l'origine cette création. Il a

organisé un bureau. Il a proposé la charte que nous avons acceptée. C'est un modèle classique qui se fait à Blagnac. François SAINT-PIERRE m'a dit qu'il me proposerait un Président et je devrais lui dire si je l'approuve. Il est vrai que peut-être le terme « le Maire nomme » n'est peut-être pas tout à fait exact car je ne me vois pas imposer quelque chose à François SAINT-PIERRE, vous le connaissez, et puis ensuite au Bureau.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
C'est dommage. Dans ce cas, il eut fallu modifier la délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On ne modifie pas la délibération. Vous avez bien compris le sens. Si je nomme, cela se fait forcément en accord, et je dirais même aujourd'hui, que c'est une proposition du conseil qui a été actée.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je pose la question car ce sujet, comme vous l'avez vu, je l'apprends et je le découvre. Je m'intéresse à la vie publique. Je me suis renseigné à mon humble niveau. Dans d'autres collectivités, comme par exemple la Communauté Urbaine de Saint Etienne Métropole, j'ai vu dans le règlement intérieur que le Président du Conseil de développement était élu par ses membres.
Avez-vous envisagé à un moment ou à un autre avec Monsieur SAINT-PIERRE un système d'élection ? Vous parlez d'indépendance, d'autonomie. C'est très bien. Cela fait partie des valeurs. On ne peut qu'y adhérer. Il y a des principes comme vous disiez tout à l'heure et ce que vous proposez matériellement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non. François SAINT-PIERRE est venu avec quelque chose de très clair en disant que l'on doit travailler en confiance. Si on veut que la Mairie saisisse le Conseil de Développement sur un certain nombre de sujets, il faut que nous soyons en confiance. Il faut que la personnalité soit validée, dont les compétences sont reconnues et en tous cas, nous avons confiance au niveau des qualités techniques, humaines et relationnelles. Je me prononcerai sur le futur Président, à titre consultatif. Soyez rassuré, il y aura un vote des membres et uniquement des membres, pour le désigner par vote. J'ajoute juste une chose. Rien ne nous imposait de passer cette délibération en Conseil Municipal. Nous le faisons car j'estime important d'informer les membres du Conseil Municipal car c'est vraiment un arsenal important dans les projets de développement qui sont les nôtres, sur l'urbanisme, sur la culture, sur les transports. C'est vraiment une structure qui sera une véritable valeur ajoutée pour la collectivité.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
J'avais d'autres questions, si vous le permettez. Je ne vous cache pas qu'il y a plein de détails qui manquent à mon sens. Pour mieux comprendre le fonctionnement, on parle de collèges. Y a-t-il un nombre maximum de membres dans ces collèges ? Vous parlez également d'une charte. Pourquoi n'est-elle pas jointe à la délibération ? Monsieur le Maire, loin de moi l'idée de polémiquer. Nous sommes élus. Nous avons la responsabilité de voter. La moindre des choses est d'être informés au maximum.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il est dommage que vous n'ayez pas fait parvenir ces questions auxquelles nous aurions répondu avec précision. Ceci dit, je ne sais pas comment est organisé le Bureau. Maintenant, c'est au CODEV de s'auto-saisir et de s'organiser. Il y a une charte très globale. Il ne faut pas qu'il y ait de confusion. Cela n'est pas un dispositif ou un conseil que la ville met en place. Ce n'est pas le but. La ville acte la création de ce CODEV, elle s'engage à mettre à disposition des moyens humains (un agent), des moyens techniques (le papier, des salles) pour que le CODEV puisse se réunir. Sans cela, ça allait être compliqué. Deuxièmement, nous sommes co-décisionnaires sur le Président qui sera élu. C'est d'ailleurs quelqu'un qui m'a été proposé par François SAINT-PIERRE. Après c'est le CODEV qui va se saisir de l'organisation et de son fonctionnement. La ville n'a pas à dire comment cela doit fonctionner. Ce qui vous a été présenté dans la délibération est la reprise de la charte éthique qui a été constituée. Après, il faut peut-être que le CODEV l'amende, la détaille. Nous sommes aux balbutiements de ce CODEV.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Monsieur le Maire, si je peux me permettre, puisque vous dîtes vous-même que nous sommes aux balbutiements de ce CODEV, pourquoi ne pas présenter la délibération ultérieurement avec plus de détails, tout simplement. Ensuite, vous dîtes que nous sommes là pour acter la création. Je l'entends. Mais il y a marqué à la fin « Le Conseil Municipal décide d'approuver la création ». Or ce n'est pas acter une création. Je ne vous cache pas que ce projet cache beaucoup de zones d'ombres.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non. Le but de la délibération n'est pas d'approuver le fonctionnement. Nous sommes sur un principe pour acter une création, comme vous venez de le signaler.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
C'est écrit noir sur blanc. Le but est d'approuver la création d'un Conseil de Développement Local et les principes de son fonctionnement. Lorsque l'on prend acte, il n'y a pas de vote. On vote lorsqu'il s'agit d'approuver.
Merci pour votre réponse qui nous éclaire un peu plus sur le mode de fonctionnement même si, malheureusement, il y a plusieurs manques notamment la charte. La moindre des choses aurait été de nous la transmettre avec les documents. Je pense qu'il y a divergence quant à la nomination du Président. Je pense que l'on aurait pu laisser ce conseil de développement s'organiser, comme vous dîtes, et le laisser élire son Président.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce sera le cas.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Cela n'empêche pas une étroite collaboration avec les pouvoirs publics. Nous sommes sensibles à toutes les démarches participatives. En raison de ce manque préalable qui se rajoute, le groupe des Balmanais n'aura pas d'autre possibilité que de s'abstenir, malheureusement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Une partie des questions que je souhaitais vous poser l'ont déjà été. J'ai bien compris dans vos réponses, Monsieur le Maire, que Monsieur SAINT-PIERRE avait choisi et créé le CODEV. Lorsque Monsieur SAINT-PIERRE n'assumera plus ce rôle, il est marqué dans la délibération « le Président du CODEV est nommé par le Maire de Balma ». Les choses sont claires. C'est vous qui vous attribuez le rôle de le nommer.
Nous sommes d'accord pour un Conseil de Développement à Balma. Le groupe Balma Avenir trouve que c'est une bonne idée sur le fond que de mettre en place ce Conseil de Développement. Il faut donner à ce conseil les moyens. Il reste à préciser son mode de fonctionnement. Au-delà de la nomination par le Maire de Balma du Président, mais quels sont les membres des différents collèges ? Comment sont-ils recrutés ? Par qui ? Ce n'est pas précisé. C'est simplement le Président qui va s'organiser pour que chaque collège soit fourni. Qui peut y participer ou pas ? Nous avons déjà eu un précédent dans ce Conseil Municipal où il était écrit dans un règlement que les Élus de notre république et ceux du Conseil Municipal de Balma n'étaient pas les bienvenus et n'avaient pas le droit d'aller dans les conseils de quartiers. Est-ce la même chose pour ce Conseil ? Est-ce que les Élus ici réunis pourront contribuer dans les différents collèges ? C'est une question qui n'a pas été ouverte. En tous cas, il y a un élu de notre majorité qui est prévu dans ce conseil de développement. Il est écrit à la fin que les avis issus des débats des membres du CODEV organisés en commissions thématiques et groupes de travail constitués en fonction des saisines et auto-saisines, seront remis au Maire de Balma après validation par le bureau. Ne serait-il pas possible que ces avis du Conseil de Développement soient remis à l'ensemble des Élus de ce Conseil Municipal pour éclairer l'ensemble des décisions ? L'articulation n'est pas une substitution entre le Conseil Municipal de Balma et ce Conseil de développement ? Je crois que cela constitue un risque qui n'est pas très identifié ici. Le Conseil Municipal est l'émanation des habitants de Balma. Les 33 Élus présents ce soir avec procurations

représentent les habitants de Balma. Ils sont légitimes et démocratiquement élus. Je crois qu'il faut bien faire attention qu'il n'y ait pas adhérence ou, en tous cas, substitution avec le temps que le Conseil de développement ait pris un avis, et que suivant cet avis, vous preniez des délibérations en Conseil Municipal sans avoir pris la peine de passer ces points dans les commissions municipales par exemple. Je crois qu'il faut être attentif à cela, et quelles garanties vous pouvez nous apporter pour que cela ne se produise pas. C'est une précision que nous souhaiterions vous demander, tout en saluant la création de ce conseil de développement. Je vous rappelle que, sur le fond, nous adhérons complètement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je veux remercier les services de la ville qui ont travaillé en étroite collaboration avec François SAINT-PIERRE sur ce projet. C'est Corine RIBA qui est l'élue désignée pour représenter la Ville dans ce Conseil économique et social de développement local. Il revient au CODEV, et non à moi, d'expliquer comment il choisira les membres pour assister à ses commissions. Suite aux conversations que nous avons eues avec François SAINT-PIERRE, l'objectif de ces personnes est vraiment de travailler. Que je sache, il n'y a pas d'élus toulousains au CODEV de Toulouse Métropole, au Conseil économique, social, environnemental de la région pour une raison très simple. Si nous voulons remettre des rapports à un exécutif, et que l'exécutif examine de façon sérieuse les rapports, il ne faut pas que des Élus aient des partis pris dans la même assemblée qui va examiner ces rapports au sein de cet organisme. Il appartiendra au CODEV de fixer ces règles et d'y répondre. Je ne peux pas vous répondre là-dessus. Je vous demande aujourd'hui d'approuver le principe qui est la création d'un CODEV. C'est la création de ce Comité de la façon dont il est présenté avec plusieurs collèges qui vont se réunir en commissions et travailler selon les dispositions qui vous ont été présentées. Je ne peux pas rentrer dans le détail de tout le fonctionnement du CODEV. A l'avenir, ce CODEV va être amené s'enrichir de personnalités de la société civile, à grossir et à choisir des sujets de prédilection. Monsieur SAINT-PIERRE n'est pas le Président du CODEV. Il est disponible pour le lancer. C'est lui qui sait comment cela fonctionne à Toulouse. Il est très impliqué. Le mode de fonctionnement est identique à celui de la Métropole toulousaine. C'est là-dessus qu'il m'a dit se baser. Ne croyez pas que j'ai, à titre personnel, travaillé sur ce projet. C'est vraiment notre agent, que je remercie, qui s'est impliquée et a travaillé sur ce projet. Madame PREVEL ?

Mathilde PREVEL
Merci Monsieur le Maire. Est-ce que l'on pourrait quand même surseoir jusqu'au prochain Conseil Municipal pour avoir une réponse concernant l'articulation entre le fonctionnement de ce conseil et l'exécutif ? C'est la question que vous posait Monsieur MERIC ; car ils vont vous rapporter des propositions. Comment allez-vous les intégrer à l'exécutif qu'est le Conseil Municipal ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose d'acter la création de ce CODEV. Quant à la remise des rapports, tous sont publics. Ces derniers sont remis par le CODEV de Toulouse Métropole au Président de Toulouse Métropole, et tous les rapports sont disponibles à ceux qui le souhaitent, par l'intermédiaire d'un site internet ou encore sur des documents papier par exemple.

Mathilde PREVEL
Comment serons-nous informés puisque c'est vous qui l'êtes ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Parce que le CODEV est un organisme autonome et peut rendre publiques ses conclusions s'il le souhaite. Il peut publier ses comptes-rendus, ses résultats d'analyses et son travail.

Mathilde PREVEL
Mais peut-on avoir des garanties sur le fait que du coup les sujets sont travaillés en commission préalablement à des délibérations ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mais comment « travaillés en commissions » ? Le principe du CODEV n'est pas de nous imposer des décisions. Ces décisions ne sont pas discutées en commission. Ce n'est pas l'objet. Par

exemple, le CODEV remet un rapport sur la politique culturelle à Balma au sein de la politique culturelle métropolitaine. On nous remet un rapport.

Mathilde PREVEL
Ce rapport est travaillé en commission Culture.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si le CODEV en a envie.

Mathilde PREVEL
C'est très flou.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les rapports du CODEV ne sont pas présentés en conseil métropolitain. Je ne sais pas où vous avez vu cela. Renseignez-vous là-dessus.

Laurent MERIC
Nous ne sommes pas à la même échelle. Le rapport vous est donné à vous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est aussi le but de nous alimenter de réflexions sur des grands projets de la ville.

Laurent MERIC
Nous partageons complètement cela. Simplement, vous n'avez pas répondu sur l'alerte par rapport au fonctionnement avec la Mairie, les commissions municipales avec les Élus, qui comme vous l'avez dit, ne feront pas partie de ces collèges. Nous ne sommes pas à la même échelle que Toulouse Métropole qui a 750 000 habitants. Je pense que Monsieur MOUDENC s'est bien gardé de nommer la Présidente du CODEV de Toulouse Métropole…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Pardon, Monsieur MERIC, je vous coupe. Madame JAILLET a été nommée par Monsieur COHEN et Monsieur MOUDENC a conservé Madame JAILLET dans ses fonctions.

Laurent MERIC
Ce n'est pas une histoire de conserver. Je le sais très bien. Mais est-ce que Monsieur COHEN a nommé ? Non.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est un bureau.

Laurent MERIC
C'est un collège qui a désigné.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
A Balma, ce sont les membres qui valideront ou non le président que François SAINT-PIERRE aura proposé.

Laurent MERIC
C'est un autre mécanisme. Le CODEV propose au Président de la Métropole la personne qui va présider son instance. C'est tout. C'est cela qui est démocratique. C'est le Président de Toulouse qui décide.
Vous n'avez pas répondu sur, d'une part, les adhérences et le risque de substitution avec les instances municipales, le fait que les conclusions et les dossiers soient transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Pouvons-nous modifier quelques mots de la délibération ? Et vous pouvez le faire en séance Monsieur le Maire, c'est tout simple, en écrivant non pas « remis au Maire de Balma » mais « remis au Conseil Municipal de Balma ou à l'ensemble des Élus du Conseil Municipal de Balma ». C'est une modification qui peut se faire en séance. Je vois même des têtes

qui approuvent dans votre majorité. C'est intéressant et j'en suis fort aise, et aussi nous fournir cette charte éthique que nous n'avons pas reçue non plus.
Si vous pensez que c'est trop pour cette même séance, auquel cas comme vous le propose ma collègue Mathilde PREVEL, nous ne sommes pas à un mois près et ainsi remettre ce point à un prochain Conseil Municipal afin que nous ayons tous l'ensemble des informations nécessaires.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si nous décalons tout au prochain Conseil Municipal, c'est sur que celui-ci serait un peu plus allégé.
Nous mettons aux voix l'approbation du CODEV à Balma. Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est adoptée à la majorité des voix avec 12 abstentions**
  (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Mathilde PREVEL
Notre abstention est due au fait qu'il nous manque les pièces.

La parole est à Madame LAMANT pour le prochain point.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

4. Classe transplantée de l'école élémentaire Marie Laurencin

Sophie LAMANT
Je vous amène à AUZAT (09220) au Village de vacances « MARC ET MONTMIJA » où trois classes de l'école Marie Laurencin sont allées avec 72 enfants, 5 adultes accompagnants et 3 enseignants.
Le coût total de ce séjour s'élève à 15 071 €. Le montant de la subvention demandée à la commune de BALMA pour cette sortie est de 3 240 €. La participation pour chaque famille est de 150 €. Je vous demande d'accepter cette subvention.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame LAMANT pour ce point présenté en commission également. Madame ADDI-DUPUY ?

Myriam ADDI-DUPUY
Madame LAMANT, je vous remercie. Une question. La majorité municipale ne peut-elle pas voter une subvention pour les groupes scolaires ? Peut-être que vous n'êtes pas de mon avis. Un abattage est effectivement fait. Par contre, vous parlez de 150 € par enfant. Mais il me semble que si on compare avec les tarifs pratiqués pour le centre de loisirs et l'ALAE avec le critère coefficient familial, je me demandais si vous aviez pensé à une répartition par revenu ?

Sophie LAMANT
Nous y avons pensé. C'est compliqué à mettre en place. Nous sommes en train de revoir certaines familles concernées. C'est 45 € par enfant qui sont distribués avec 30 € pour l'hébergement et 15 € pour le bus. C'est très compliqué car il y a beaucoup d'enfants, différentes familles et des différences entre les groupes scolaires ; certaines écoles partent plus que d'autres. Cela dépend des enseignants, de la volonté de chaque enseignant de partir. Nous allons y travailler.

Myriam ADDI-DUPUY
Inaudible

Sophie LAMANT
Je suis d'accord avec vous. J'avais demandé une limitation avec pas plus de 150 € car je trouve que c'est déjà conséquent lorsqu'il y a plusieurs enfants.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Dans cette discussion, c'est très compliqué à mettre en place. Pourquoi ? Nous ne sommes pas sur des projets ville mais portés par les écoles. Faire intervenir une subvention en fonction des grilles de revenus, c'est très lourd à gérer par les services. Il faut calculer le coefficient familial. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus facile. Nous prenons le nombre d'enfants. Nous multiplions et nous donnons la subvention à l'école sur son projet école. Le but n'est pas dans le financement des classes transplantées de donner un travail important aux services sur une mission et un projet dont l'initiation revient principalement à l'école. Deuxièmement, il est toujours indiqué que si les enfants – et cela ne s'est jamais produit pour l'instant – dont les familles ont des difficultés à faire partir leurs enfants, nous avons un Centre Communal d'Action Sociale qui peut intervenir. Il est évident que les instituteurs nous font remonter les cas particuliers où les parents ne peuvent pas payer. Dans ce cas, la ville prend le relais mais par le Centre Communal d'Action Sociale plutôt que par un système de grilles tarifaires en fonction du quotient familial très complexe en réalité à mettre en place.

Myriam ADDI-DUPUY
Début d'intervention inaudible.
Par contre, je pense que la plupart des familles ne vont pas forcément faire la demande au CCAS.

Sophie LAMANT
Justement, concernant un voyage qui s'est déroulé la semaine dernière, j'ai un peu râlé car ce voyage, que l'on va voter au prochain Conseil Municipal, a couté 175 € par famille. J'ai reprécisé aux institutrices que je trouvais cela très élevé. Elles m'ont rétorqué que l'hébergement coutait cher ainsi que le transport. Je leur ai proposé d'aller moins loin et de trouver des solutions pour que cela impacte moins les familles.
Il y a une famille qui ne pouvait pas payer. Nous nous sommes réunis et grâce à l'action de chacun à son niveau, l'enfant a pu partir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
L'autre critère à prendre en compte est que nous venons en co-financeur avec l'école. Mais si nous mettons des critères sur des revenus de quotient familial, cela impose que l'école de son côté sur sa quote-part fasse de même. La ville va payer en fonction des revenus. Que vont dire les parents sur la partie école qui sera fixe pout tout le monde ? Il y a un principe d'iniquité qui se fait et je ne crois pas que les enseignants aujourd'hui ont le temps de pratiquer des calculs tarifaires selon des revenus. Cela va être très compliqué. Donc ce dispositif est peut-être idéal mais très compliqué à mettre en œuvre. Mettre une tarification basée sur les revenus de l'enfant, oui, mais avec deux systèmes totalement différents.

Mathilde PREVEL
Laissez les écoles décider.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le service a attiré notre attention là-dessus. Je ne pense pas que dans les mois qui viennent nous ayions fait évoluer beaucoup ce sujet.

Brigitte RUFIÉ
Concernant le principe, nous pourrions faire éventuellement faire une étude sur la faisabilité de ce calcul en fonction du quotient familial. Cela se ferait simplement sur les 45 € de participation de la Mairie. Pour les 15 € qui sont financés par coopérative scolaire, cela parait difficile, mais si déjà on pouvait jouer sur les 45 €.

Sophie LAMANT
Comme je l'ai dit à Madame ADDI. Nous allons essayer. Nous en avons parlé en commission.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pour revenir sur le principe, Madame LAMANT n'a pas dit non. C'est pour cela que les services nous ont fait part de leur retour et notamment de ces difficultés avec les écoles. Nous n'avons pas pris de position et nous attendons d'avoir la totalité des éléments pour voir comment cela peut être fait. Vous en avez parlé en commission et Madame BOURRIERES nous a fait une note à ce sujet. Sur le papier, c'est bien et plus équitable mais en pratique, c'est compliqué à mettre en place. Ce sont les premières conclusions qui ne valent pas décision.
Je soumets cette délibération au vote.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Je passe la parole à Michel BASELGA pour la prochaine délibération.

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX

5. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de 2 points lumineux sur le piétonnier entre la rue Marie Druez et l'avenue St Martin de Boville

Michel BASELGA
Merci Monsieur le Maire.
Suite à la demande de la commune du 7 décembre 2015, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : dépose des 2 bornes basses vétustes, réfection d'un réseau éclairage public avec ouverture d'une tranchée en espace vert le long de l'escalier.
C'est assez sombre et demandé entre autre par les parents d'élèves et les résidents. Cet escalier est très dangereux et notamment à partir de maintenant la nuit car le matin et le soir il fait sombre, et ce n'est pas sécurisé.
Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA : 942 €
- Part SDEHG : 3 481 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 1 559 €
  Total : 5 982 €

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur BASELGA. Des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Monsieur BASELGA conserve la parole pour le point 6.

6. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne (SDEHG) : Rapport d'activité 2015

Michel BASELGA
Monsieur le Maire, le rapport d'activité du SDEHG fait 48 pages. Il a été transmis. La seule question que je peux soulever est le PADT. Le SDEHG a fait 37.2 millions de travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage en 2015 et que comme cela avait déjà été dit, l'appellation du SDEHG qui

voulait dire Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne change de vocation et prend l'appellation de Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne. Vous avez le rapport. Je suis à votre disposition pout toute question que vous souhaitez développer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avez-vous des questions ? Non. Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport.

- **Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2015 du SDEHG.**

Je passe la parole à Monsieur GOURICHON qui va présenter la prochaine délibération.

7. Plan de financement des travaux de mise en accessibilité contenus dans l'Agenda d'Accessibilité programmée (ADAP) : obtention d'une subvention

Olivier GOURICHON
Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité contenus dans l'ADAP, et suite à la demande de subvention au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) en date du 30 juin 2016, la commission régionale de programmation a validé l'octroi d'une subvention de 98 923 € à la commune de BALMA, représentant un taux de 50 % d'une dépense éligible estimée à 197 847 € HT. La dépense éligible correspond à l'estimation des travaux des années 1 et 2 contenus dans l'ADAP.
La commune de BALMA soumettra si nécessaire, et dans la mesure où le FSIPL serait reconduit ou dans le cadre d'une autre source de financement, une demande de subvention pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux contenus dans les années 3, 4, 5 et 6 de l'ADAP.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur GOURICHON. Avez-vous des questions ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Lors de la commission travaux qui s'est tenue au mois de mai, ce point était déjà inscrit avec une estimation pour les 6 années. La délibération concerne ce soir les deux premières années, soit un total de 237 000 €. Cela signifie-t-il que vous faites moins de choses et pourquoi ne pas aller au-delà comme prévu et présenté lors de la commission ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pourquoi 1 € de plus ? Parce que la demande qui a été transmise à l'État était une dépense éligible de 197 847 €. L'État nous a indiqué donner 98 923 €. La différence sur le montant de subvention demandé à l'État, c'est la partie communale.

Laurent MERIC
Je reformule ma question. Et la différence entre les 237 000 € et les 197 000 € ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous êtes en TTC ou HT ?

Laurent MERIC
Je ne sais pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je n'ai pas la délibération précédente. Il est certain que rien n'a été modifié de ce qui a été présenté en commission sur les bâtiments sur lesquels il allait y avoir des travaux. Peut-être que les services ont-il affiné le chiffrage de certains travaux avec l'intégration de devis d'entreprises ? Mais il y a toujours 7 bâtiments comme nous l'avions prévu initialement avec les aménagements qui ont été présentés en commission Accessibilité par Monsieur GOURICHON.

Laurent MERIC
C'est la même chose, quoi. Ici, il est marqué HT mais je parle des montants qui avaient été rapportés en commission. Très bien. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je mets aux voix la délibération. Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix**

Je vais demander à Valérie FLORENT de présenter la délibération suivante.

8. Dissolution et liquidation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Saune (SIAH de la Saune)

Valérie FLORENT
Merci Monsieur le Maire. Le nouveau Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI), prévoyant notamment la réduction du nombre de syndicats, a conduit le SIAH de la Saune à procéder à la dissolution de la structure, par délibération du 3 décembre 2015, au profit d'une structure porteuse à l'échelle du bassin Hers-Girou, le Syndicat du Bassin Hers-Girou (SBHG), dont le siège social est situé à Toulouse – 45 rue Paule Raymondis. La dissolution du SIAH de la Saune s'accompagne d'un transfert total de ses compétences et l'intégration automatique de ses communes membres dans le périmètre du SBHG. Par délibération du 5 avril 2016 et dans la continuité du transfert de compétences, le SIAH de la Saune a procédé à la liquidation patrimoniale de la structure.
Il convient de prendre acte de la dissolution et de la liquidation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Saune au bénéfice du Syndicat du Bassin Hers Girou.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous demande de bien vouloir prendre acte.

- **Le Conseil Municipal prend acte de la dissolution et de la liquidation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Saune au bénéfice du Syndicat du Bassin Hers Girou.**

Je passe la parole à Monsieur VERNEY.

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

9. Admissions en non valeur

Marc VERNEY
C'est une délibération que l'on prend très régulièrement. Il s'agit d'accepter ces admissions en non valeur pour un montant de 2 537.13 €. Je rappelle que ce sont des sommes impayées correspondant tant à plusieurs dossiers, qu'à plusieurs prestations (restauration scolaire, garderie, centre de loisirs).

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur VERNEY. Des questions ?

Laurent MERIC
Début inaudible.
Je ne me souviens pas depuis 2014 d'avoir une telle somme d'admissions en non valeurs.
Parallèlement, le Centre Communal d'Action sociale a une action envers les personnes et familles en difficulté et peut être amené sur des milieux spécifiques à prendre en charge des factures.

Les admissions en non valeur concernent uniquement les factures des services fournies par la ville. Le CCAS peut intervenir sur tous les domaines, comme par exemple pour aider à payer une facture de cantine du collège ou encore une facture d'électricité …. Et donc, je souhaitais savoir comment vous articulez cela car on voit des factures prises en charge par le CCAS pour payer la cantine qui ne sont pas acquittées par une famille ou encore par exemple des factures de centre aéré de Balma. Donc, le CCAS intervient et verse à la ville de Balma pour payer des factures émises par la ville de Balma alors que la ville alimente le CCAS par une subvention. Cela s'appelle un vase communiquant. Si bien que finalement, dans la subvention que vous attribuez au CCAS pour aider les familles, une partie revient dans le budget de la Ville. Donc, vous attribuez des aides sur un certain nombre de critères, que je ne connais pas car je ne suis pas au CCAS, mais je voudrais comprendre qu'est-ce qui vous détermine à admettre en non valeur un certain nombre de factures sur le budget de la ville et pourquoi vous en passez un certain nombre au CCAS qui viennent réalimenter le budget de la ville alors que c'est bien la ville qui donne une subvention au CCAS.

Marc VERNEY
Inaudible

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur la régularisation des sommes, celles-ci concernent des régularisations liées à des factures qui n'ont pas été payées que le CCAS est autorisé à rembourser pour ses défauts de paiement. Le CCAS aujourd'hui rembourse la ville sur des prestations sociales, puisque c'est du social, pour des Administrés qui ne peuvent pas payer aujourd'hui la ville. Je ne sais pas ce qui vous choque aujourd'hui la ville. Si c'est le fait que ce soit le CCAS qui, dans le cadre de son action sociale, prenne en charge ces valeurs plutôt que de les passer par les familles qui ensuite nous les versent, ces dernières les versent directement à la ville, tout simplement car une bonne partie des familles, la plupart du temps, sont soit parties soit nous avons du mal à savoir où elles sont domiciliées. Je ne vois pas ce qui vous choque sur le fait que le CCAS rembourse la ville de ces frais alors que si elle remboursait les Administrés, ces derniers rembourseraient la ville.
La ville donne une subvention au CCAS. Donc, ce n'est pas nouveau.

Laurent MERIC
Ce qui est nouveau, c'est que le CCAS intervient sur le domaine d'activités des prestations de la ville.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Et alors ? Qu'est-ce qui vous choque ?

Laurent MERIC
Ce qui me choque c'est qu'à travers cela, Monsieur le Maire, vous avez diminué la subvention de la ville au CCAS. Lorsque la ville verse 280 000 € chaque année de subvention au CCAS, et que le CCAS renvoie vers la ville 8 000 € correspondant au montant total des remboursements qui ont été effectués jusqu'à présent, cela fait au final 272 000 €. Il faut que les choses soient claires. C'est un mécanisme financier que vous avez mis en place visant à diminuer l'action sociale à Balma et la subvention que vous versez au CCAS. Il faut que cette subvention et l'activité profite aux Balmanais et notamment vers les autres activités que celles de la ville de Balma, tout simplement.

Véronique VANTIN
Donc, si je comprends bien, de votre temps, le CCAS n'a jamais aidé les personnes en difficultés ?

Laurent MERIC
De notre temps, Madame VANTIN, je vous l'assure, tout ce qui concernait les factures de la ville de Balma, émises par la ville de Balma, allaient en non valeurs. Et le CCAS se consacrait au reste.

Véronique VANTIN
Je crois que l'on peut passer à la suite, vraiment !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous le faisiez déjà depuis très longtemps sur la restauration. Nous l'avons élargi sur ces prestations. Vous ne savez pas si la totalité des crédits d'aide sociale au CCAS sont consommés ou pas. Qu'est-ce qui vous dit que la totalité des crédits d'aide sociale au CCAS sont consommés. Vous ne le savez pas.

Laurent MERIC
Je ne le sais pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous savez pertinemment qu'en réalité, nous avons capacité à prendre cela en charge. Si vous êtes contre le fait que nous ayons élargi la prise en charge du CCAS pour les personnes qui aujourd'hui sont en difficultés de restauration scolaire, de garderie ou de centre de loisirs, votez contre la régularisation de ces sommes.

Laurent MERIC
Je vais vous expliquer. Nous allons voter bien sur pour cette délibération. Ce que nous faisons apparaître aujourd'hui, c'est ce système financier de vases communicants mis en place pour déguiser une baisse de la subvention au CCAS.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Lorsque vous êtes face au concret, comme d'habitude, vous n'êtes pas capable de prendre des décisions. La preuve en est que vous votez cette délibération. Monsieur AMINE-MOTILVA ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
J'ai juste une question à Monsieur VERNEY, purement d'information. Vous avez dit à Monsieur MERIC que ce n'est pas la première fois que vous passiez des admissions en non valeurs. Quelle est la somme totale depuis le début du mandat ?

Marc VERNEY
Je ne peux pas vous apporter de réponse à l'instant. Nous regarderons les admissions en non valeur de cette année, celles de l'année dernière et des années précédentes et nous essaierons d'apporter à réponse à Monsieur MERIC.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Elles sont en diminution car il y a une organisation et un suivi aujourd'hui avec le responsable du service qui fait du recouvrement, pas par rapport aux personnes en difficultés, car lorsque les personnes ne peuvent vraiment pas payer, elles ne le paient pas. Parfois, il faut relancer plusieurs fois les parents pour qu'ils payent quand ils en ont la capacité. Jusqu'à maintenant, on avait un petit peu tendance à facilement les passer en admission en non valeurs. Aujourd'hui, un travail est fait et les admissions en non valeur sont en diminution.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je vous remercie l'envoyer également à notre groupe.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix**

Je vais céder la parole à Monsieur POIRIER pour la présentation du point 10.

ADMINISTRATION

10. Modification de la délibération du 3 avril 2014 donnant délégation d'attribution au Maire

Pierre-André POIRIER
Merci Monsieur le Maire. Par délibération en date du 3 avril 2014 modifiée par délibération du 26 mai 2015, il a été fait application de l'article L. 2122-22 1° à 24° du Code Général des Collectivités

Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration, Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser la subdélégation des attributions précédemment déléguées.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe de l'Opposition.

- **La délibération est adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Je vous remercie.

Monsieur AIPAR présente la délibération.

11. Constitution de servitude au profit d'ERDF(ENEDIS) sur la parcelle BA 166, emprise du terrain donné à bail emphytéotique à l'AGAPEI

Jean AIPAR
Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de valider la constitution de servitudes, déclarées comme ayant un caractère d'utilité publique, au profit de la Société ENEDIS afin de permettre à la Société ENEDIS:
- d'établir une ligne électrique souterraine (création poste et alimentation du réseau de distribution publique d'électricité) sur la parcelle BA 166,
- l'implantation d'un poste de transformation (création poste et alimentation du réseau de distribution publique d'électricité) sur la parcelle BA 166, dans les conditions définies à l'article « clauses et conditions générales » de chaque acte,
  La constitution de servitudes sera établie par 2 actes authentiques.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur AIPAR. Des observations ?

Laurent MERIC
Je ne prends pas part au vote.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC ne prend pas part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est adoptée à la majorité des voix avec 1 abstention**
  (Mr Laurent MÉRIC).

Je cède la parole à Madame NOWAK pour présenter la délibération.

12. Modification d'une mention du contrat de réservation du local commercial 5/6 sis 10 place de la libération au cœur de Ville

Virginie NOWAK
Par délibération du 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réservation du local commercial 5/6 place de la Libération, avec une obligation de réalisation de la vente au plus tard le 30 janvier 2017. Ce projet a été acté par le réservataire. A ce jour, l'architecte du réservataire, ne disposant pas de tous les aménagements notamment du cuisiniste, ne sera en mesure de déposer la demande d'autorisation de travaux d'aménagement intérieur qu'au cours des prochaines semaines. Le réservataire ne souhaitant acquérir le local commercial qu'en ayant l'autorisation de travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'acter une modification du projet de contrat de réservation déjà

présenté en septembre, à savoir : modifier la date d'obligation de la réalisation de la vente au 31 mars 2017.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame NOWAK. Des observations ? Monsieur CAPELLI ?

Jean-Jacques CAPELLI
Inaudible.

Virginie NOWAK
Ils ont eu l'accord de plusieurs banques. Il n'y a pas de souci à ce niveau. Nous sommes rassurés à ce sujet. Jusqu'à présent, ce sont les seuls vraiment fiables. Les délais demandés concernent simplement l'autorisation de travaux car ils voulaient avoir la certitude que tout soit accordé avant d'acheter définitivement le local. Cela n'a rien à voir avec l'architecte.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Je cède la parole à Monsieur GODARD.

13. Création d'un poste de contractuel – catégorie B

Bernard GODARD
Merci Monsieur le Maire. Il convient de créer un poste de catégorie B, contractuel, dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux – grade de rédacteur territorial à temps complet, sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à compter du 01/01/2017.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur GODARD. Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Merci Monsieur le Maire. Ma question s'adresse à Monsieur Bernard GODARD, Conseiller Municipal délégué au personnel et aux ressources humaines. Quelle est la nature du poste et à quel service est-il rattaché, s'il vous plait ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Concernant ce poste, il s'agit d'un poste prévu dans l'organigramme initialement en catégorie B. C'est un poste aujourd'hui occupé par une personne en catégorie C et nous nous mettons en conformité avec l'organigramme des services pour le proposer en catégorie B après que la personne ait fait ses preuves. C'est le poste de Directeur de Pôle Culture, Animation et Vie Locale. Je vous donnerai le nom de la personne hors Conseil Municipal car je n'ai pas à divulguer en séance le nom de la personne concernée par la présente délibération. D'autres questions ?

Laurent MERIC
Je ne sais en quoi vous me le dîtes personnellement. Je pense que cela intéresse l'ensemble des Élus. Il y a un souci particulier, un secret particulier ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je n'ai jamais dit cela. J'ai le nom de la personne directement concernée par cela et anciennement, ce n'était pas la pratique.
Je suis chargé du recrutement du personnel. Je vous indique que là, nous basculons une personne Directeur de Pôle, qui occupait la fonction au Pole Culture Animation Vie Locale en catégorie C, pour le mettre en conformité avec l'organigramme en catégorie B. Je ne peux pas être plus clair.

Laurent MERIC
Vous me direz cela après le Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avec plaisir.

Laurent MERIC
Simplement, nous nous abstenons comme sur toutes les délibérations de cette nature.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien sur. Des votes contre ? Des abstentions ? Je note les abstentions des Élus de l'opposition. C'est approuvé à la majorité.

La délibération est adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions
(Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

État des Compétences déléguées au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avez-vous des questions concernant les compétences déléguées ?

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

Signature d'un marché avec la société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES
Le 23 septembre 2016

- pour la reconduction du contrat de maintenance / assistance et accompagnement méthodologique et assistance complémentaire du logiciel « REGARDS » qui est un logiciel d'analyse financière
- pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017
  - Le montant de dépense à engager est de :
    1 724,57 € HT par an pour la maintenance / assistance,
  - 4 166,16 € HT par an pour l'accompagnement méthodologique du logiciel,
  - 1 456,06 € HT par journée d'intervention pour l'assistance complémentaire à droit de tirage (si nécessaire)

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

Signature d'un marché avec la société COLAS SUD-OUEST
Le 26 septembre 2016
- Pour l'aménagement d'un cheminement piéton sur le parking du groupe scolaire Saint-Exupéry
- Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché par la commune est de 18 740,30 € TTC

Pas de questions ni de remarques.

Je vais céder la parole à Monsieur MERIC, comme convenu.

Laurent MERIC
J'expliquais tout à l'heure que samedi dernier, il y a eu l'accueil des nouveaux Balmanais qui est devenu traditionnel. Jusqu'à présent, participaient l'ensemble des Élus de ce Conseil Municipal, car tous les Élus sont légitimes et qu'ils ont été élus. Surtout, ne nous dîtes pas que vous nous avez envoyé un mail que l'on n'a pas reçu. Vous n'avez pas pris la peine, vous n'avez pas souhaité que

nous soyons présents.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je confirme, sauf erreur de ma part, de ne pas avoir reçu d'invitation.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons laisser finir Monsieur MERIC, et vous prendrez la parole après à ce sujet.

Laurent MERIC
Ce que vous avez fait est grave. C'est vraiment indigne de votre fonction en nous laissant, Monsieur le Maire, à l'écart de cette réunion qui est importante. De quoi avez-vous peur pour ne pas vous inviter ? Que craignez-vous ? Que l'on dise au nouveau Balmanais que Monsieur le Maire n'est pas si bien que cela ? Nous le pensons effectivement et nous allons le leur dire. Mais comment pouvons-nous le leur dire si vous ne nous invitez pas ? Ou est la Démocratie ? Quelle est votre conception de la République ? Ce que vous avez fait est purement scandaleux. Vous allez pouvoir enrober cela de belles phrases comme vous savez le faire. Mais sur le fond, Monsieur le Maire, vous êtes irrespectueux des Élus de l'opposition. Pourquoi ne pas avoir invité l'ensemble des Élus ? Pourquoi avoir fait de cette réunion, finalement, une réunion politique et partisane ? Parce qu'en invitant finalement que les membres de votre majorité (UMP, Républicains et autres), vous avez fait de l'accueil des nouveaux Balmanais une réunion politique. Vous avez pris les nouveaux Balmanais en otage. Vous avez fait de l'autopromotion et vous les avez finalement pris en otage par rapport aux autres Élus. C'est inacceptable Monsieur le Maire. Nous savons pertinemment qu'il existe d'autres cérémonies auxquelles vous évitez de nous inviter. Nous savons pertinemment aussi que des courriers ne nous parviennent pas. Il faudra vous habituer Messieurs, Dames de la minorité car cela fait partie de vos méthodes. Je trouve cela inacceptable. Je n'attends pas de réponse de votre part Monsieur le Maire. Je veux vous affirmer que, pour nous, cette façon de procéder est vraiment indigne de la fonction que vous portez.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur AMINE-MOTILVA ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je vous remercie Monsieur le Maire. Je n'adopterai pas le ton polémique de Monsieur MERIC. Simplement, je voulais rappeler qu'il y a un règlement intérieur. Je me base sur l'article 50 : « Dans un esprit républicain, le Maire s'engage à convier l'ensemble des membres des Élus du Conseil Municipal aux manifestations importantes de la vie de la collectivité. » Et là, j'ai une question simple. Est-ce que l'an dernier, de mémoire, il y avait une invitation ? Une dernière question, à l'avenir comment pensez-vous procéder ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais de nouveau être très clair là-dessus. Réunion partisane, réunion politique, nous n'avons pas fait de politique nationale. Vous ne trouverez d'ailleurs sur mes « tweets », mes réseaux sociaux aucune expression sur la politique nationale. Cela ne m'intéresse pas. Je suis le Maire de tous les Balmanais sur des projets municipaux. Vous voulez faire la comparaison avec la politique nationale. Je vous liasse vous amuser à cela. En vérité, les invitations, ce n'est pas moi qui les envoie.

Fin d'enregistrement de la séance inaudible.

Fin de la séance à 23 H 30.

Vincent TERRAIL-NOVÈS		*Sophie LAMANT*	
Michel BASELGA		*Véronique VANTIN*	
Valérie FLORENT		*Pierre-André POIRIER*	
Fabienne DARBIN-LANGE		*Marc VERNEY*	
Anne MASSOL		*Henri VIDAL*	
François GINESTE		*Fabien LEMAGNER*	
Olivier GOURICHON		*Virginie NOWAK*	
Stephan LA ROCCA		*Bernard GODARD*	
Lydie LENOBLE		*Marguerite BATUT*	
Corine RIBA		*Jean AIPAR*	
Florence DUTERNE		*Jean-Jacques CAPELLI*	
Corinne RIGOLE		*Myriam ADDI-DUPUY*	
Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA		*Laurent MÉRIC*	

Christine BARBIER		*Jean-Pierre LORRÉ*	
Mathilde PRÉVEL		*Charles NIETO*	
Sylvie BAHUREL		*Jean-François ROBIC*	
Brigitte RUFIÉ			

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Exposé

Contexte réglementaire et Métropolitain

Par délibération du Conseil de la Métropole du 9 avril 2015, Toulouse Métropole a prescrit l'élaboration d'un PLUi-H sur l'ensemble de son territoire.
Une première phase de diagnostic territorial a permis de dégager des enjeux pour le territoire qui s'articulent autour de trois grandes thématiques que sont : l'optimisation, la proximité et la cohésion.
Ces trois axes ont servi de socle pour bâtir la première partie du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui décline les orientations générales pour le territoire.
La seconde partie du PADD détaille et traduit spatialement quatre grandes thématiques définies comme leviers prioritaires de mise en œuvre du projet politique : la Trame Verte et Bleue, les centralités de proximité, le développement de la ville sur elle-même et la protection et la valorisation de l'espace agricole.
Ce PADD a été construit avec les Élus communaux lors de différentes étapes d'animation et notamment lors d'organisation d'ateliers territoriaux.
La procédure d'élaboration du PLUi-H prévoit, conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD au sein des conseils municipaux des communes membres, puis en Conseil de la Métropole.

Exposé des orientations du PADD du PLUIH

Le PADD du projet de PLUi-H tel qu'annexé à la présente délibération décline les orientations suivantes pour le territoire de Toulouse Métropole :

AXE 1 : OPTIMISATION
- Faire du paysage et de la Trame Verte et Bleue des éléments fondateurs du projet
- Maîtriser l'extension urbaine pour préserver l'équilibre entre espaces urbains / agricoles et naturels
- Développer la ville sur elle-même, mais de manière qualitative et partagée
- Valoriser les territoires de l'économie, pour améliorer les conditions d'accueil des entreprises
- Tendre vers une cohérence urbanisme / énergie
- Renforcer la politique de gestion de l'eau et de préservation des milieux aquatiques

AXE 2 : PROXIMITE
- Promouvoir la Métropole des proximités en confortant les centralités
- Créer les conditions pour améliorer l'attachement des habitants à leur quartier
- Faire évoluer les comportements en matière de déplacements (mobilité active notamment)
- S'appuyer sur le potentiel économique, social et environnemental de l'agriculture

AXE 3 : COHESION
- Accompagner le développement de la Métropole avec une production de logements soutenue
- Répondre de manière solidaire à l'exigence de diversité sociale sur le territoire
- Renforcer l'attractivité résidentielle vis à vis des familles
- Assurer l'attractivité du parc de logements existants
- Promouvoir une ville apaisée et responsable

Quatre orientations ont été définies comme leviers prioritaires pour mettre en œuvre le projet politique et ont fait l'objet d'une déclinaison sous forme de fiches thématiques et de cartographie.

Il s'agit de :
- la Trame Verte et Bleue, car elle constitue un élément fondateur du projet métropolitain et un guide des choix d'aménagement ;
- les centralités de proximité car elles favorisent la proximité et sont synonymes d'un meilleur cadre de vie pour les habitants ;
- le développement de la ville sur elle-même, qui, si il constitue une tendance déjà à l'œuvre, reste un phénomène à conforter et à maîtriser dans un contexte de nécessaire gestion économe des ressources, en organisant le développement des territoires urbains qui présentent les conditions les plus favorables à l'accueil des populations ;
- la protection et la valorisation de l'espace agricole, composante forte tout autant que capital à pérenniser pour le territoire, en limitant les impacts du développement urbain sur cet espace.

Les cartographies présentées dans le PADD sont volontairement schématiques pour tenir compte de l'échelle métropolitaine de traduction du projet.

Débat
Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir débattre sur le PADD, préalablement transmis, et dont les orientations sont présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L 153-12,
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) de la Grande Agglomération Toulousaine approuvé le 15 juin 2012, modifié le 12 décembre 2013 et mis en compatibilité le 9 décembre 2014 ;
Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 17 octobre 2012 ;
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par Délibération du Conseil de Communauté le 17 mars 2011, modifié par délibération du 17 décembre 2015,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de BALMA approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2005, modifié par délibération du Conseil de Communauté de Toulouse métropole en date du 17/12/2015,
Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 9 avril 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole,
Vu le PADD du PLUi-H annexé à la présente délibération,
Considérant les objectifs poursuivis par Toulouse Métropole dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H,
Considérant les orientations proposées pour le PADD du PLUi-H qui guideront l'élaboration des pièces réglementaires, et telles qu'elles ont été exposées,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir débattu,
décide :
Article 1 : Le Conseil Municipal de la Commune de BALMA **prend acte** du débat qui s'est tenu ce jour, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du projet de PLUIH de Toulouse Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération.
Article 2 : Informe que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie de BALMA.
Article 3 : Rappelle que la délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

POINT 2

Objet : Révision des tarifs municipaux des salles municipales et du matériel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la révision des tarifs municipaux des salles municipales et du matériel mis à disposition du public.
A cet effet, il présente la grille tarifaire correspondante.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle grille tarifaire relative à la révision des tarifs municipaux des salles municipales et du matériel mis à disposition du public à compter de la présente délibération.

POINT 3

Objet : Création du Conseil de développement local à BALMA et principes de son fonctionnement

Exposé :

La loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, dite Loi Voynet, a instauré les conseils de développement sur le principe d'une réflexion commune entre citoyens, représentants économiques, associatifs, syndicaux... La loi NOTRe du 7 août 2015 a abaissé le seuil de mise en place d'un conseil de développement, de 50 000 habitants à 20 000 habitants. La commune de BALMA, bien que n'étant pas soumise à la nouvelle législation, a décidé la création de cette instance, conformément à la démarche de développement de la citoyenneté initiée en 2015 avec la mise en place des comités consultatifs de quartier.
Ce Conseil est librement organisé et composé à l'échelle locale ; il doit être étroitement associé à l'élaboration du projet de ville ainsi qu'à la mise en œuvre et l'évaluation des projets.
La ville de BALMA s'inscrit dans le périmètre de Toulouse Métropole, et doit faire face comme les autres villes de la première couronne métropolitaine à de profonds bouleversements sociologiques et économiques, qui rendent l'environnement de plus en plus complexe pour les citoyens et la société civile.
Le principe de participation citoyenne constitue un atout pour le débat public sur les projets de développement de la ville en apportant sa contribution aux politiques publiques.
Dans ce cadre, le Conseil Municipal de la ville de BALMA a souhaité se doter d'un Conseil de développement local.
Il aura pour missions :

- de contribuer à la réflexion des Élus sur les politiques publiques de la ville ;
- d'être force de propositions sur des sujets sociétaux ;
- de contribuer au débat public.

Composition :
La capacité du Conseil de développement à apporter une réelle valeur ajoutée pour éclairer les politiques publiques de la ville de BALMA dépendra largement de son exigence d'ouverture et de sa capacité à représenter la diversité de la société civile. Il comportera à ce titre des représentants des mondes économiques, associatifs, syndicaux, institutionnels et plus largement des acteurs de la vie locale, de la culture, du sport et de l'éducation. Des personnalités qualifiées seront également membres. Son indépendance et son autonomie seront garanties.
La composition du Conseil de développement local de BALMA s'attachera, dans la mesure du possible, à représenter la diversité et la mixité présente sur le territoire Balmanais. Les membres seront répartis en 5 collèges :
- le collège des acteurs économiques,
- le collège des acteurs institutionnels et représentants d'organismes publics,
- le collège des acteurs de la vie associative,
- le collège des personnalités qualifiées,
- le collège des représentants des comités de quartier.

Les membres du Conseil de développement seront volontaires pour participer à la réflexion dans le respect des valeurs qui caractérisent tout débat public. Pour préciser ces valeurs, une charte éthique a été élaborée.
Le président du Conseil de développement local est nommé par le Maire de BALMA. Il est garant de l'autonomie du Conseil de développement local et veille à préserver la qualité d'écoute, la libre expression et le respect de la charte éthique de l'instance.

Fonctionnement :
Le Conseil de développement est une instance consultative, indépendante, transversale et pluridisciplinaire, qui repose sur l'action bénévole de ses membres. L'écoute, l'ouverture, la participation, le dialogue, la liberté de parole, le respect mutuel caractérisent son fonctionnement.
Composé de représentants de la société civile organisée et de personnalités qualifiées « *intuitu personae* », il est un lieu d'expression citoyenne, qui contribue à la démocratie participative. Il est au service de l'intérêt général, dans une logique de construction collective.
Par ses travaux et ses débats, il apporte sa contribution à la réflexion des Élus sur des projets et les politiques communales. Il est force de proposition et contribue au débat public. Le Conseil de développement local est saisi (procédure de saisine) par le Maire ou il se saisit lui-même (procédure d'auto-saisine) de toute question relative au développement de la ville. Cette dernière veillera à mettre à la disposition du Conseil de développement les documents et informations nécessaires à la conduite de ses travaux.

Il appartiendra au Président du Conseil de développement local de BALMA de recueillir les candidatures pour chaque collège et de constituer le premier bureau.
Le bureau du Conseil de développement local est l'instance organisationnelle, chargée d'organiser son travail, les relations avec la Mairie de BALMA et de réguler les débats internes. Le premier bureau est composé du/de la présidente, de un ou deux vice-président(s), de un ou de deux représentant(s) des différents collèges et des animateurs des groupes de travail.
Les avis, issus des débats des membres du Conseil de développement local, organisés en commissions thématiques et groupes de travail, constitués en fonction des saisines ou auto-saisines, seront remis au Maire de BALMA, après validation par le bureau.
Une assemblée plénière présentera les travaux du Conseil de développement local une à deux fois par an selon un ordre du jour défini par le bureau.

Moyens :
Les membres du Conseil de développement local le sont à titre bénévole et ne perçoivent aucune indemnité.
La Mairie de BALMA met à disposition du Conseil de développement local de BALMA les salles nécessaires pour les réunions du bureau, des commissions, des groupes de travail et des assemblées plénières. Un agent de la collectivité aura à charge l'organisation pratique et le suivi des travaux du Conseil de développement local.
Un élu référent est délégué par le Maire de BALMA au suivi du Conseil de développement local de BALMA.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
Article unique :
– d'approuver la création d'un Conseil de développement local et les principes de son fonctionnement dans les conditions et selon les modalités ci-dessus.

POINT 4

Objet : Classe transplantée de l'école élémentaire Marie Laurencin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire Marie Laurencin organise une classe transplantée.
- Trois classes pour un séjour du mardi 29 mars au vendredi 1er avril 2016 à AUZAT (09220) au Village de vacances « MARC ET MONTMIJA ».

Il s'agit des classes de :
- Mme CHANUT-SAURET (24 élèves de CE2),
- Mme LEMAGNER (25 élèves de CE2),
- Mme LHERMET (23 élèves de CE2-CM1).

Le coût total de ce séjour s'élève à 15 071 €. Le montant de la subvention demandée à la commune de BALMA pour cette sortie est de **3 240 €** et servira à couvrir une partie des frais du voyage.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- accepte le versement d'une subvention de 3 240 € à la coopérative de l'école élémentaire Marie Laurencin.

POINT 5

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de 2 points lumineux sur le piétonnier entre la rue M.Druez et l'avenue St Martin de Boville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 7 décembre 2015, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (2BS499) :
- dépose des 2 bornes basses vétustes 70W SHP existantes n°647 et 648, réfection d'un réseau éclairage public avec ouverture d'une tranchée en espace vert (longueur 22m) et déroulage d'un câble 2X6mm² cuivre
- fourniture et pose de 2 ensembles d'éclairage public composé d'un mât acier galvanisé (hauteur 3,50m) et d'une lanterne à Leds 25W, température de couleur 3000°K, avec module bi-puissance, corps en aluminium, vasque plate en verre trempé, fixée en top, RAL 9010 blanc.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	942 €
❑ Part SDEHG	3 481 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**1 559 €**
Total	5 982 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve le projet présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

POINT 6

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne (SDEHG) : Rapport d'activité 2015

En vertu des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) pour l'année 2015. Il demande ensuite au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel d'activité.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) pour l'année 2015.

POINT 7

Objet : Plan de financement des travaux de mise en accessibilité contenus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) : obtention d'une subvention

- *Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,*
- *Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014,*
- *Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2015, approuvant l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée,*
- *Vu la loi de finances pour 2016,*
- *Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2016, approuvant l'opération de mise en accessibilité des bâtiments communaux,*

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité contenus dans l'ADAP, et suite à la demande de subvention au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) en date du 30 juin 2016, la commission régionale de programmation a validé l'octroi d'une subvention de 98 923 € à la commune de BALMA, représentant un taux de 50 % d'une dépense éligible estimée à 197 847 € HT. La dépense éligible correspond à l'estimation des travaux des années 1 et 2 contenus dans l'ADAP.
Ainsi, durant les deux premières années de mise en œuvre, le plan de financement sera le suivant :

Plan de financement pour les années 1 et 2

Financeur	Montant de la participation (€ HT)	Part de financement (%)
COMMUNE DE BALMA	98 924	50
ETAT	98 923	50
TOTAL	**197 847**	**100**

La commune de BALMA soumettra si nécessaire, et dans la mesure où le FSIPL serait reconduit ou dans le cadre d'une autre source de financement, une demande de subvention pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux contenus dans les années 3, 4, 5 et 6 de l'ADAP.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement des travaux contenus dans les années 1 et 2 de l'ADAP
- d'inscrire cette opération sur les crédits correspondants
- de soumettre, si nécessaire, un dossier de demande de subvention dans le cadre du FSIPL ou d'une autre source de financement pour la réalisation des travaux contenus dans les années 3, 4, 5 et 6 de l'ADAP de la commune

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les modalités de financement ;
- autorise le Monsieur le Maire à solliciter une subvention financière pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité contenus dans l'ADAP de la commune.

POINT 8

Objet : Dissolution et liquidation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Saune (SIAH de la Saune)

Le nouveau Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI), prévoyant notamment la réduction du nombre de syndicats, a conduit le SIAH de la Saune à procéder à la dissolution de la structure, par délibération du 3 décembre 2015, au profit d'une structure porteuse à l'échelle du bassin Hers-Girou, le Syndicat du Bassin Hers-Girou (SBHG), dont le siège social est situé à Toulouse – 45 rue Paule Raymondis. La dissolution

du SIAH de la Saune s'accompagne d'un transfert total de ses compétences et l'intégration automatique de ses communes membres dans le périmètre du SBHG.
Par délibération du 5 avril 2016 et dans la continuité du transfert de compétences, le SIAH de la Saune a procédé à la liquidation patrimoniale de la structure.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte de la dissolution et de la liquidation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Saune au bénéfice du Syndicat du Bassin Hers Girou.

POINT 9

Objet : Admissions en non valeurs – Budget de la Ville

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les admissions en non valeur des produits irrécouvrables sur le budget de la Ville par suite d'impossibilité de recouvrement. Il propose de régulariser le montant de la somme impayée de 2 537.13 € correspondant tant à plusieurs dossiers, qu'à plusieurs prestations (restauration scolaire, garderie, centre de loisirs).

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ces admissions non-valeur,
- précise que les crédits nécessaires à cette régularisation sont prévus à l'article 6541 du budget de la Ville.

POINT 10

Objet : Modification de la délibération du 3 avril 2014 donnant délégation d'attribution au Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 3 avril 2014 modifiée par délibération du 26 mai 2015, il a été fait application de l'article L. 2122-22 1° à 24° du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration, Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser la subdélégation des attributions précédemment déléguées.

Entendu l'exposé du Maire,
Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au remplacement provisoire du Maire en cas d'empêchement, par un adjoint et à défaut par un conseiller municipal,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mai 2015 modifiant la délibération précédemment visé en supprimant la limitation de seuil des marchés et accords cadres,
- Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 23 de la délibération susvisée du 3 avril 2014 **en autorisant expressément la faculté de subdéléguer** les décisions prises en application des délégations, afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale.

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

– **d'autoriser expressément la faculté de subdéléguer** les décisions prises en application des compétences visées aux articles 1 à 21 de la délibération du 3 avril 2014 modifiée relative aux délégations d'attributions données au Maire.

POINT 11

Objet : Constitution de servitude au profit d'ERDF(ENEDIS) sur la parcelle BA 166, emprise du terrain donné à bail emphytéotique à l'AGAPEI

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la constitution de servitudes, déclarées comme ayant un caractère d'utilité publique, au profit de la Société ENEDIS afin :

- de permettre à la Société ENEDIS **d'établir une ligne électrique souterraine** (création poste et alimentation du réseau de distribution publique d'électricité) sur la parcelle BA 166,
- de permettre à la Société ENEDIS **l'implantation d'un poste de transformation** (création poste et alimentation du réseau de distribution publique d'électricité) sur la parcelle BA 166,

dans les conditions définies à l'article « clauses et conditions générales » de chaque acte.
La constitution de servitudes sera établie par 2 actes authentiques ci-annexés, référencés (102243802 pour la ligne électrique souterraine et 102243801 pour le poste de transformation), dressés par Maître Xavier POITEVIN, notaire à Toulouse, 78 Route d'Espagne - BP 12332.31023 - TOULOUSE CEDEX 1, les frais seront supportés par la Société ENEDIS.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer ces deux actes de constitution de servitude et toutes les pièces afférentes.

POINT 12

Objet : Modification d'une mention du contrat de réservation du local commercial 5/6 sis 10 place de la libération au cœur de Ville

Par délibération du 15 septembre 2016, Monsieur le rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le projet de réservation du local sus-visé, avec une obligation de réalisation de la vente au plus tard le 30 janvier 2017.
Ce projet a été acté par le réservataire. A ce jour, l'architecte du réservataire, ne disposant pas de tous les aménagements notamment du cuisiniste, ne sera en mesure de déposer la demande d'autorisation de travaux d'aménagement intérieur qu'au cours des prochaines semaines. Le réservataire ne souhaitant acquérir le local commercial qu'en ayant l'autorisation de travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'acter une modification du projet de contrat de réservation déjà présenté en septembre, à savoir : modifier la date d'obligation de la réalisation de la vente au 31 mars 2017.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette modification de la clause réalisation de la vente.

POINT 13

Objet : Création d'un poste de contractuel – catégorie B

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il convient :
– de créer un poste de catégorie B, contractuel,
dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux – grade de rédacteur territorial à temps complet,
sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
à compter du 01/01/2017.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2016.